

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

(N° 2014 E 4028)

REALISATION D'UNE CENTRALE ELECTRIQUE A CYCLE COMBINE BI- ARBRES A RADES ETAPE "C" PUISSANCE TOTALE COMPRISE ENTRE 430 ET 500 MW

La Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz se propose de lancer un Appel d'Offres International relatif :

- A- à la réalisation d'une centrale électrique à cycle combiné bi- arbres à RADES étape "C" d'une puissance totale brute comprise entre 430 et 500 mégawatts électriques aux conditions ISO. La mise en service industrielle doit intervenir au plus tard :
 - ✓ en Juin 2017 pour le cycle simple (première étape),
 - ✓ en Mai 2018 pour le cycle combiné complet (deuxième étape);
- B- à l'entretien de cette centrale pour une période de six (6) ans (renouvelable) à compter de la fin de garantie du cycle combiné complet et ce par contrat séparé devant être signé en même temps que le contrat de la réalisation.

Pour financer une partie du coût de ce projet, la STEG obtiendra un prêt de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

La participation à cet appel d'offres est limitée aux Constructeurs ou aux groupements (*) dont un des membres est un constructeur, certifiés ISO 9001 version 2008 en cours de validité, pour la fabrication, des turbines à gaz (**), et des turbines à vapeur de type industriel et justifiant des références techniques et financières suffisantes et ce par la fourniture dans leurs offres des pièces exigées par les cahiers des charges. La puissance totale du cycle combiné (bornes alternateur aux conditions ISO) doit être comprise entre 430 et 500 Mégawatts électriques.

(*)Le groupement doit désigner dans l'acte d'engagement (soumission) un mandataire chef de file, qui doit être le constructeur de la turbine à gaz, parmi ses membres. Ce chef de file sera le représentant de l'ensemble des membres du groupement et le seul vis-à-vis de la STEG pour l'exécution du marché.

(**)Le fournisseur de la TG doit être un Fabricant d'Équipement Original (Original Équipement Manufacturer « OEM »)

Le retrait du présent Appel d'Offres s'effectuera contre le paiement de la somme de **Mille Dinars Tunisiens (1000TND)** en espèce ou par chèque certifié, auprès de la Direction de l'Équipement, Département Études Moyens de Production, au siège de la société : 38, rue Kémal Atatürk – Tunis au bâtiment "F" 2^{ème} étage, à partir de la date de parution de cet avis de presse.

Le Cahier des Conditions d'Appel d'Offres (CCAO) qui définit les conditions de participation à l'Appel d'Offres ainsi que le présent avis de presse sont publiés sur le site Web de la STEG dénommé www.steg.com.tn/fr/ccrc.html

Sous peine de nullité, les offres doivent être établies et présentées conformément au Cahier des Conditions d'Appel d'Offres (CCAO) accompagnées des pièces suivantes :

Pour les soumissionnaires étrangers et locaux :

- La caution provisoire d'un montant de trois millions cinq cent milles Dinars Tunisien (**3 500 000 DT**).
- Une déclaration sur l'honneur comportant la confirmation du soumissionnaire de n'avoir pas fait et son engagement de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation (originale).
- Une déclaration sur l'honneur comportant la confirmation du soumissionnaire qu'il n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

Pour les soumissionnaires locaux :

- Une déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur. Les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.
- Un certificat d'affiliation à la CNSS (copie certifiée conforme).
- Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (originale ou copie certifiée conforme)

Pour les soumissionnaires étrangers :

- Un certificat de non faillite et de non redressement judiciaire, ou toute autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du soumissionnaire délivré par l'autorité judiciaire compétente et visé par les services consulaires tunisiens.

Pour les soumissions des groupements de sociétés :

Les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs soumissionnaires doivent répondre aux conditions suivantes :

- Les soumissionnaires groupés doivent être solidaires, chacun d'entre eux étant engagé pour la totalité du marché et doit pallier toute défaillance de ses partenaires.
- Le groupement doit désigner dans l'acte d'engagement (soumission) un mandataire chef de file, qui doit être le constructeur de la turbine à gaz, parmi ses membres. Ce chef de file sera le représentant de l'ensemble des membres du groupement et le seul vis-à-vis de la STEG pour l'exécution du marché.
- Une convention de groupement dûment signée par chaque membre du groupement doit être remise avec l'offre. Les stipulations de la dite convention ne sont pas opposables à la STEG.
- Un membre d'un groupement ne peut ni faire partie d'un autre groupement soumissionnaire, ni présenter une offre indépendante.
- Chaque membre du groupement doit présenter les pièces annexes citées ci-dessus.

Les offres doivent parvenir au bureau d'Ordre Central (B.O.C) de la STEG au plus tard **le 03 Septembre 2014 à 09H00**, délai de rigueur :

- Par voie postale et recommandée, ou
- Par rapide poste, ou
- Déposées au Bureau d'Ordre Central (B.O.C) de la STEG contre décharge.

Au nom de :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES MARCHES
SOCIETE TUNISIENNE D'ELECTRICITE ET DU GAZ
38, RUE KEMAL ATATURK BP 190 TUNIS CEDEX 1080**

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° 2014 E 4028 : REALISATION D'UNE CENTRALE ELECTRIQUE
A CYCLE COMBINE BI- ARBRES A RADES ETAPE "C"**

Toute offre reçue après l'heure et la date limites de réception des offres sera considérée comme nulle et non avenue. Le cachet du bureau d'ordre central de la STEG fait foi.

Le délai pendant lequel les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres est de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de leur réception.

Il est à noter que la procédure adoptée à cet Appel d'Offres est celle à « une étape et deux enveloppes ». Dans le cadre de cette procédure les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs offres techniques et financières simultanément dans deux enveloppes séparées.

Une fois l'examen technique achevé, les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont été jugées conformes aux spécifications techniques seront publiquement ouvertes à une date qui sera fixée par un deuxième avis d'appel d'Offres.

NB : Ne peuvent participer à cet appel d'offres que les soumissionnaires ayant régulièrement retiré le cahier des charges.

La séance d'ouverture des offres techniques, est publique et aura lieu **le 03 Septembre 2014 à partir de 09H30** au siège social de la STEG au bâtiment G 3^{ème} étage.

Le représentant du soumissionnaire doit être muni obligatoirement d'un mandat de représentation portant le nom du mandataire et la pièce d'identification.

TABLE DES MATIERES

	Pages
ARTICLE I - OBJET	4
ARTICLE I bis : PRATIQUES CORROMPUES OU FRAUDULEUSES	4
ARTICLE II - CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES	5
ARTICLE III - RESPECT DES CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES	5
ARTICLE IV - DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'APPEL D'OFFRES.....	5
ARTICLE V - ADDITIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	6
ARTICLE VI - CONDITIONS GENERALES D'ETABLISSEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE VII - PRESENTATION DES OFFRES.....	6
ARTICLE VII BIS – OUVERTURE DES OFFRES ET CONFIDENTIALITE.....	9
ARTICLE VIII : PIECES ANNEXES	10
ARTICLE IX : CAUTION BANCAIRE PROVISoire	10
ARTICLE X - LANGUE DE L'OFFRE	11
ARTICLE XI - FORME DE L'OFFRE.....	11
ARTICLE XII - DELAI DE RECEPTION DES OFFRES	11
ARTICLE XIII - OFFRES EN RETARD	12
ARTICLE XIV - ECLAIRCISSEMENT DES OFFRES	12
ARTICLE XV - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	12
ARTICLE XV BIS - ACTUALISATION.....	12
ARTICLE XVI - DETERMINATION DE LA CONFORMITE DE L'OFFRE	13
ARTICLE XVII - DOCUMENTS JUSTIFIANTS LA CONFORMITE DES FOURNITURES ET PRESTATIONS AUX NORMES ET SPECIFICATIONS DE L'APPEL D'OFFRES	13
ARTICLE XVIII - METHODE DE DEPOUILLEMENT ET D'EVALUATION DES OFFRES	13
ARTICLE XIX - SOUS TRAITANCE ET PREFERENCE NATIONALE	14
ARTICLE XX - CRITERE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ	14
ARTICLE XXI - NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	14
ARTICLE XXII - FRAIS	15
ARTICLE XXIII - RESERVES.....	15
ARTICLE XXIV-CONFLIT D'INTERET	15
ARTICLE XXV - ANNEXES	15
ANNEXE I : MODELE DE CAUTION BANCAIRE PROVISoire	17
ANNEXE II : CONDITIONS DE RECEVABILITE & METHODE D'EVALUATION ET DE COMPARAISON DES OFFRES.....	18
ANNEXE III : VALEURS GARANTIES DES PARAMETRES TECHNIQUES.....	66

(POUR LE CYCLE SIMPLE ET LE CYCLE COMBINE).....66
ANNEXE IV : TABLEAUX DE SIMILIRATES TECHNIQUES DE LA TURBINE A GAZ PROPOSEE.....66

*** PAGE VIDE ***

ARTICLE I - OBJET

Le présent cahier a pour objet de définir les conditions de participation et de soumission à l'Appel d'Offres International relatif :

- A -** aux études, à la fabrication en usines, à la fourniture, aux transports à pied d'œuvre, au montage sur site, à la pose, aux essais et à la mise en service industriel des équipements électromécaniques ainsi que les études et la réalisation des travaux de tous les ouvrages de génie civil correspondants, la formation et les accessoires de maintenance relatifs à la réalisation d'une centrale à cycle combiné bi- arbres à Rades-C comprenant une Turbine à gaz et son alternateur, un système de refroidissement de l'air à l'entrée de la turbine à gaz(*), une cheminée de by-pass des fumées, une chaudière de récupération sans feu additionnel, une Turbine à vapeur et son alternateur, etc... de puissance totale aux bornes des alternateurs comprise entre 430 et 500 Mégawatts électriques aux conditions ISO ; tels que définis dans les six (6) Tomes du Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (C.P.T.P), le dossier des plans de principe et le Cahier du Matériel de Maintenance (CMM);
- B -** à l'entretien des installations et tout matériel de la centrale tel que spécifié dans le CCAP et le CPTP de la partie entretien, pour une période de six (6) ans (renouvelable) à compter de la fin de garantie du cycle combiné complet et ce par contrat séparé devant être signé en même temps que le contrat principal de réalisation de la centrale.

Implantation et situation de la centrale à cycle combiné de Rades-C

La centrale à cycle combiné bi- arbres est située à proximité de la centrale thermique existante de **Rades** qui se trouve à proximité de la ville de **Rades** à environ dix (10) Km de Tunis, (Gouvernorat de **BEN AROUS**).

Financement du Projet :

La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (ci-après dénommée « STEG») a obtenu un prêt APD de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après dénommée « JICA») pour le financement de la Centrale à Cycle Combiné bi-arbres de Rades C (date de l'accord de prêt : le.../.../2014), et a l'intention d'utiliser le montant du prêt pour les paiements éligibles dans le cadre de ce marché. Les décaissements d'un Prêt APD du Japon par la JICA seront soumis, à tous égards, aux termes et conditions de l'Accord de Prêt, qui inclut les procédures de décaissements et les « Directives pour les passations de marché sous financement par Prêts ADP du Japon ». Nul autre que la STEG ne doit se prévaloir de l'Accord de Prêt pour obtenir un droit quelconque ou ne doit émettre de revendication concernant les versements du Prêt. L'Accord de Prêt sus-visé ne couvrira qu'une partie de coût du projet. Quant à la partie restante, la STEG prendra les mesures appropriées pour assurer son financement.

NOTA : () Le système de refroidissement de l'air à l'entrée de la turbine à gaz sera dimensionné pour fonctionner durant la saison chaude à savoir 5 mois (du mai à septembre) à raison de 5 heures par jour.*

ARTICLE I bis : PRATIQUES CORROMPUES OU FRAUDULEUSES

La JICA a pour politique d'exiger des Soumissionnaires, des Entrepreneurs, ainsi que des Emprunteurs, dans le cadre des marchés financés par Prêts APD du Japon ou toute autre APD japonaise, qu'ils observent les règles d'éthique les plus élevées, lors de la passation et de l'exécution de tels marchés. En application de cette politique, la JICA :

- (a) rejettera une proposition d'adjudication si elle estime que le Soumissionnaire recommandé pour l'adjudication s'est livré à des pratiques corrompues ou frauduleuses lors de la compétition pour le marché en question ;
- (b) reconnaîtra l'inéligibilité d'un Soumissionnaire ou d'un Entrepreneur, pour une période déterminée par la JICA, à l'adjudication d'un marché financé par Prêts APD du Japon, si à un moment ou à un autre, elle estime que le Soumissionnaire ou l'Entrepreneur s'est livré à des pratiques corrompues ou frauduleuses lors de la compétition ou de l'exécution d'un autre marché financé par Prêts APD du Japon ou toute autre APD japonaise ; et

A-AO-CCRC-CCAO	CENTRALE A CYCLE COMBINE BI- ARBRES A RADES-C	Appel d'Offres N° 2014E 4028
----------------	---	------------------------------

(c) reconnaîtra l'inéligibilité d'un Entrepreneur à l'adjudication d'un marché financé par Prêts APD du Japon, si l'Entrepreneur ou un sous-traitant employé directement par l'Entrepreneur ont été radiés par une décision d'exclusion croisée des Banques multilatérales de développement. Cette période d'inéligibilité ne doit pas dépasser trois (3) ans à compter de (et incluant) la date de la mise en application de l'exclusion croisée.

« Une décision d'exclusion croisée par les Banques multilatérales de développement » est une sanction commune prise conformément à l'accord entre le Groupe de la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le Groupe de la Banque interaméricaine de développement et le Groupe de la Banque mondiale, signé le 9 avril 2010 (tel qu'amendé, le cas échéant). La JICA reconnaîtra les sanctions du Groupe de la Banque mondiale d'une durée supérieure à un an, imposées après le 19 juillet 2010, date à laquelle le Groupe de la Banque mondiale a commencé à imposer des sanctions d'exclusions croisées en tant que « décisions d'exclusion croisée par les banques multilatérales de développement ». La liste des personnes physiques et morales radiées est disponible à l'adresse électronique : www.worldbank.org/debarr.

La JICA reconnaîtra un Soumissionnaire ou un Entrepreneur inéligible à l'adjudication d'un marché financé par Prêts APD du Japon, si le Soumissionnaire ou l'Entrepreneur ont été sanctionnés par le Groupe de la Banque mondiale, pour une période commençant à la date de l'Avis d'appel d'offres, et effective jusqu'à la signature du marché, à moins que (i) cette période d'exclusion ne dépasse pas un an, ou que (ii) trois (3) ans se soient écoulés depuis la décision d'exclusion. S'il s'avère que l'Entrepreneur est inéligible à l'adjudication d'un marché conformément aux dispositions ci-dessus, la JICA imposera, en principe, des sanctions contre l'Entrepreneur. S'il s'avère qu'un sous-traitant, ayant un marché direct avec l'Entrepreneur, a été exclu par le Groupe de la Banque mondiale à la date du marché de sous-traitance, la JICA requerra, en principe, de l'Emprunteur qu'il demande à l'Entrepreneur d'annuler immédiatement le marché de sous-traitance, à moins que (i) la période d'exclusion ne dépasse pas un an, ou que (ii) trois (3) ans se soient écoulés depuis la décision d'exclusion. Si l'Entrepreneur s'oppose à cette demande, la JICA requerra de l'Emprunteur de déclarer invalide ou d'annuler le marché et demandera le remboursement des paiements effectués au titre du Prêt ou appliquera toute autre mesure sur motif de violation de marché.

ARTICLE II - CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES

La participation à l'appel d'offres est limitée aux Constructeurs ou aux groupements^() dont un des membres est un constructeur, certifiés ISO 9001 version 2008 en cours de validité, pour la fabrication, des turbines à gaz (**) et des turbines à vapeur de type industriel et justifiant des références techniques et financières suffisantes et ce par la fourniture dans leurs offres des pièces exigées par les cahiers des charges. La puissance totale du cycle combiné (bornes alternateur aux conditions ISO) doit être comprise entre 430 et 500 Mégawatts électriques.*

(*)Le groupement doit désigner dans l'acte d'engagement (soumission) un mandataire chef de file, qui doit être le constructeur de la turbine à gaz, parmi ses membres. Ce chef de file sera le représentant de l'ensemble des membres du groupement et le seul vis-à-vis de la STEG pour l'exécution du marché.

(**)Le fournisseur de la TG doit être un Fabricant d'Equipment Original (Original Equipment Manufacturer « OEM »)

L'offre doit être complète, et doit porter sur la totalité des fournitures, travaux et prestations objet du présent appel d'offres. Toute offre partielle sera rejetée.

Pays d'origine éligibles : Peuvent participer au présent Appel d'Offres tous les pays.

ARTICLE III - RESPECT DES CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

Les soumissionnaires sont tenus, conformément à la réglementation tunisienne en vigueur applicable aux marchés publics (Décret 2002-3158 du 17/12/2002 et les textes subséquents l'ayant complété et/ou modifié), de respecter tous les documents et conditions du dossier d'appel d'offres.

ARTICLE IV - DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres est constitué des documents suivants :

A-AO-CCRC-CCAO	CENTRALE A CYCLE COMBINE BI- ARBRES A RADES-C	Appel d'Offres N° 2014E 4028
----------------	---	------------------------------

1. Le présent Cahier des Conditions d'Appel d'Offres (CCAO), et ses annexes,
2. La Soumission (qui constitue l'acte d'engagement du Constructeur),
3. Le contrat de construction constitué par :
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes,
 - Le Cahier des Tableaux des Prix,
 - Le Cahier du Matériel de Maintenance (CMM) et ses annexes,
 - Les six tomes du Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP),
 - Le CCAG pour les travaux de Génie Civil,
 - Le Dossier des Plans comprenant les schémas de principe.
4. Le contrat d'entretien constitué par :
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) relatif au contrat d'entretien,
 - Le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) relatif au contrat d'entretien,

ARTICLE V - ADDITIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

V.1 - Au cas où certains Soumissionnaires auraient des renseignements à demander sur la signification exacte de certaines parties de documents d'Appel d'Offres, ils devraient s'en référer par écrit à la STEG, en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires avant soumission et au plus tard vingt (20) jours avant la date limite de réception des offres. Si les questions soulevées sont fondées, elles feront l'objet d'additifs au dossier d'Appel d'Offres, qui en feront partie intégrante. Ils seront transmis à tous les Soumissionnaires en possession des dossiers d'Appel d'Offres.

V.2 - Des additifs au dossier d'Appel d'Offres pourront également être ajoutés par la STEG en vue de rendre plus claire la compréhension des documents d'Appel d'Offres ou d'apporter des modifications techniques, ou autres. Ces additifs feront l'objet d'une insertion publicitaire et seront transmis également à tous les Soumissionnaires en possession du dossier et en feront partie intégrante.

ARTICLE VI - CONDITIONS GENERALES D'ETABLISSEMENT DES OFFRES

Du fait du dépôt de leurs offres les soumissionnaires sont censés, avoir pris connaissance sur les lieux, de la nature et des difficultés des travaux à exécuter, de la nature du terrain et du sol où seront exécutés les travaux, de la provenance et de la qualité des matériaux, des servitudes d'exécution des travaux, des conditions locales relatives au climat, l'hydrologie, aux transports, à la main d'œuvre, etc.

Ils sont censés également avoir pris connaissance de tous les documents d'Appel d'Offres et avoir inclus dans leurs prix tous les coûts résultants de la difficulté des travaux à exécuter, tous les frais généraux, impôts, droits et taxes, assurances, bénéfices, aléas et autres conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges. La décomposition des prix globaux forfaitaires est établie sous leur responsabilité et ne pourra faire l'objet de quelques réclamations ou modifications que ce soit.

Tous les renseignements relatifs aux conditions locales fournies dans les documents de l'appel d'offres ou par la STEG sont donnés à titre indicatif et n'engagent en rien la responsabilité de la STEG.

ARTICLE VII - PRESENTATION DES OFFRES

Sous peine de rejet catégorique, les offres doivent parvenir à la STEG sous triples enveloppes cachetées par voie postale et recommandée, ou rapide poste ou déposée au bureau d'ordre centrale de la STEG (contre décharge) sous la forme suivante :

A-AO-CCRC-CCAO	CENTRALE A CYCLE COMBINE BI- ARBRES A RADES-C	Appel d'Offres N° 2014E 4028
----------------	---	------------------------------

L'enveloppe extérieure doit porter uniquement l'adresse de la STEG, le N° de l'Appel d'Offres : N°2014 E 4028, le libellé : Réalisation d'une centrale à cycle combiné bi- arbres à Rades-C et la mention "NE PAS OUVRIR".

Cette enveloppe extérieure doit contenir :

- Les pièces annexes citées à l'article VIII du présent cahier,
- Le CCAO paraphés à toutes les pages et portant la signature et le cachet du soumissionnaire à la dernière page,
- Le CCAP, le CPTP, le CMM et le dossier des plans relatifs au contrat de construction paraphés à toutes les pages et portant la signature et le cachet du soumissionnaire à la dernière page de chaque document,
- Le CCAP et le CPTP relatifs au Contrat d'Entretien, paraphés à toutes les pages et portant la signature et le cachet du soumissionnaire à la dernière page de chaque document,
- La caution bancaire provisoire prévue à l'article IX du présent cahier d'un montant égal à trois millions cinq cent milles Dinars Tunisien (3 500 000 DT),
- Deux enveloppes cachetées : une première enveloppe contenant l'offre technique et une deuxième enveloppe contenant l'offre commerciale.

La première enveloppe : doit porter la mention " OFFRE TECHNIQUE (*)", le N° de l'Appel d'Offres : 2014 E 4028, le libellé : Réalisation d'une centrale à cycle combiné bi- arbres à Rades-C et l'adresse complète du soumissionnaire. Elle ne doit sous peine de rejet de l'offre, comporter aucune indication sur les prix de l'offre.

(*) La soumission d'offres variantes n'est pas acceptée.

Cette première enveloppe doit contenir l'offre technique détaillée conformément aux stipulations des CPTP du contrat de construction et du contrat d'entretien et aux dispositions de l'article " Forme et constitution de l'offre ", ainsi que :

- Une copie certifiée conforme à l'original des certificats de qualification ISO 9001 version 2008, en cours de validité, fournis par un organisme reconnu et établis au nom du soumissionnaire pour la fabrication, des turbines proposées.
- La liste des références du soumissionnaire, durant les cinq (5) dernières années (Mars 2008 – Mars 2013), dans la construction des centrales à cycle combiné similaires, clés en main et de la taille demandée et justifiant que :
 - ✓ La turbine à gaz proposée possède le record de plus de trois unités en exploitation dans au moins 2 sites de projets différents ; et un de ces sites est en dehors du pays où se situe l'usine du constructeur.
 - ✓ La turbine à gaz proposée a été commercialisée et a fonctionné avec satisfaction durant :
 - au minimum seize milles (16 000) heures d'exploitation effectives (Actual Operating Hours « AOH ») à la date de la soumission, pour au moins une unité.
 - au minimum trente milles (30 000) heures d'exploitation effectives (Actual Operating Hours « AOH ») à la date de la soumission, pour les trois unités en total.
 - au minimum six milles (6 000) heures d'exploitation effectives (Actual Operating Hours « AOH ») à la date de la soumission, pour chacune de trois unités.

Les soumissionnaires sont appelés :

- à soumettre, avec leurs Offres, un certificat de satisfaction pour chaque TG de la part de chaque client. (3 certificats en totalité).

- à remplir et à soumettre avec leurs Offres, les tableaux de *similarités techniques*, selon l'annexe IV du CCAO, de la turbine à gaz proposée.
- Les spécifications et notices techniques des équipements proposés.
- Les valeurs garanties des paramètres techniques selon modèle en Annexe III au présent cahier que le soumissionnaire doit remplir soigneusement, accompagné des bilans thermiques justifiant les performances garanties.
- La liste des références des usines de fabrication pour le matériel proposé (cette liste doit préciser le type de matériel, le client, le pays, l'année de livraison et les quantités).
- La liste des principaux sous-traitants étrangers et tunisiens (objet des annexes III et IV du CCAP)
- La liste du stock initial des pièces de rechange (objet de l'annexe V du CCAP)
- La liste du matériel de maintenance complété et adapté aux équipements proposés par le soumissionnaire selon modèles mentionnés dans le CMM.
- Le planning de réalisation à partir de la date d'entrée en vigueur du marché et ce conformément au délai contractuel d'exécution de l'ensemble des fournitures et prestations objet du présent appel d'offres tel que fixé à l'article 3 du CCAP.
- Les bilans des trois dernières années (2011, 2012 et 2013), certifiés par un cabinet spécialisé (expert-comptable ou commissaire aux comptes selon la nature de la société).
- Le Formulaire REC, relatif à la Reconnaissance du respect des Directives pour les passations de marchés sous financement par Prêts APD du Japon, annexé au CCAO, daté et signé par le représentant habilité du Soumissionnaire.
- Les Soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans les formulaires de qualification, annexés au CCAO, suivants :
 - ✓ Formulaire ELI-1 : Renseignements sur le Soumissionnaire
 - ✓ Formulaire ELI-2 : Renseignements sur chaque partie au Soumissionnaire
 - ✓ Formulaire CON : Antécédents de non-exécution de marchés
 - ✓ Formulaire FIN-1 : Situation Financière
 - ✓ Formulaire FIN-2 : Chiffre d'affaires annuel moyen
 - ✓ Formulaire FIR-1 : Capacités financières
 - ✓ Formulaire FIR-2 : Engagements actuels
 - ✓ Formulaire EXP-1 : Expérience générale
 - ✓ Formulaire EXP-2(a) : Expérience spécifique
 - ✓ Formulaire EXP-2(b) : Expérience spécifique dans les activités principales

Les documents précités à établir par le soumissionnaire doivent être également paraphés et signés par ses soins.

La deuxième enveloppe : doit porter la mention " OFFRE COMMERCIALE " le N° de l'Appel d'Offres : N°2014 E 4028, le libellé : Réalisation d'une centrale à cycle combiné bi- arbres à Rades-C et l'adresse complète du soumissionnaire.

Cette deuxième enveloppe doit contenir :

- La soumission dûment remplie et paraphée à toutes les pages et doit porter le cachet et la signature du soumissionnaire.
- La proposition commerciale : Le tableau des prix et de décomposition des prix dûment rempli, paraphé à toutes les pages et doit porter le cachet et la signature du soumissionnaire.
- Les valeurs garanties des paramètres techniques selon modèle en Annexe III au présent cahier que le soumissionnaire doit remplir soigneusement, accompagné des bilans thermiques justifiant les performances garanties.
- Toutes autres indications ou pièces ayant trait aux conditions commerciales et aux prix de l'offre.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir dans cette enveloppe une (1) offre commerciale sans proposition de financement.

A-AO-CCRC-CCAO	CENTRALE A CYCLE COMBINE BI- ARBRES A RADES-C	Appel d'Offres N° 2014E 4028
----------------	---	------------------------------

Le soumissionnaire doit remplir soigneusement l'ensemble des pièces ayant trait aux prix pour l'offre commerciale et indiquer avec précision :

- les prix unitaires et les prix totaux,
- les échéanciers de facturation,
- le détail des prix unitaires pour chaque article des accessoires de maintenance listés dans le CMM et complétés par le soumissionnaire conformément au modèle du tableau de la liste des prix des accessoires et des outils de maintenance (selon les annexes II, III, IV et V du CMM) mentionnée dans le cahier des tableaux des prix,
- le détail des prix unitaires pour chaque article du stock initial des pièces de rechange (selon l'annexe V du CCAP) mentionnée dans le cahier des tableaux des prix,

Les documents précités à établir par le soumissionnaire doivent être également paraphés et signés par ses soins.

A l'exception des prix du contrat d'entretien qui sont révisables, les prix proposés par le soumissionnaire sont fermes et non révisables dans la monnaie de l'offre durant la période de l'exécution du marché. Toute offre présentée avec une clause de variation des prix ou/et une indexation d'une monnaie sur une autre sera rejetée.

A l'exception de la part locale dédiée aux prestations et fournitures à réaliser en Tunisie qui doit être libellée en Dinars tunisiens, les prix de l'offre doivent être libellés en devises internationales fortes et utilisées dans le commerce international suivantes : Dollar US, EURO, Yen.

Tout rabais consenti sur le prix de l'offre par le soumissionnaire doit figurer dans la soumission.

La STEG se réserve le droit d'exiger d'autres pièces ayant trait au dossier d'Appel d'Offres.

ARTICLE VII bis – OUVERTURE DES OFFRES ET CONFIDENTIALITE

Ouverture des Offres :

Il est à noter que la procédure adoptée à cet Appel d'Offres est celle à « une étape et deux enveloppes ». Dans le cadre de cette procédure les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs offres technique et financière simultanément dans deux enveloppes séparées. Les offres techniques seront tout d'abord publiquement ouvertes, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants, et examinés pour déterminer si elles sont conformes aux spécifications. Une fois l'examen technique achevé, les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont été jugées conformes aux spécifications techniques seront publiquement ouvertes, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants.

Le nom du Soumissionnaire et le montant total de chaque offre, doivent être lus à haute voix et consignés dans un procès-verbal lors de l'ouverture des offres; et le procès-verbal doit être confirmé et signé par tous les Soumissionnaires ou leurs représentants présents à l'ouverture des offres, et une copie doit être envoyée rapidement à la JICA.

Confidentialité :

- a) Aucune information concernant l'évaluation des offres et la recommandation d'attribution du Marché ne sera divulguée aux Soumissionnaires ni à aucune autre personne non concernée officiellement par la procédure d'appel d'offres, tant que l'attribution du Marché n'aura pas été notifiée à tous les Soumissionnaires.
- b) Toute tentative de la part d'un Soumissionnaire d'influencer le Maître d'ouvrage sur l'évaluation des offres ou la décision d'attribution du Marché peut entraîner le rejet de son offre.
- c) Nonobstant b), entre le moment de l'ouverture des offres et celui où le Marché est attribué, si un Soumissionnaire souhaite prendre contact avec le Maître d'ouvrage pour toute question concernant la procédure d'appel d'offres, il doit le faire par écrit.

ARTICLE VIII : PIÈCES ANNEXES

Toute soumission doit être obligatoirement accompagnée des pièces annexes suivantes :

- Une déclaration sur l'honneur comportant la confirmation du soumissionnaire de n'avoir pas fait et son engagement de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation (originale).
- Une déclaration sur l'honneur comportant la confirmation du soumissionnaire qu'il n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.
- Pour les soumissionnaires locaux :
 - Une déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur. Les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.
 - Un certificat d'affiliation à la CNSS (copie certifiée conforme)
 - Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (originale ou copie certifiée conforme)
- Pour les soumissionnaires étrangers :
 - Un certificat de non faillite et de non redressement judiciaire, ou toute autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du soumissionnaire délivré par l'autorité judiciaire compétente et visé par les services consulaires tunisiens.
- Pour les soumissions des groupements de sociétés :

Les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs soumissionnaires doivent répondre aux conditions suivantes :

- Les soumissionnaires groupés doivent être solidaires, chacun d'entre eux étant engagé pour la totalité du marché et doit pallier toute défaillance de ses partenaires.
- Le groupement doit désigner dans l'acte d'engagement (soumission) un mandataire chef de file, qui doit être le constructeur de la turbine à gaz, parmi ses membres. Ce chef de file sera le représentant de l'ensemble des membres du groupement et le seul vis-à-vis de la STEG pour l'exécution du marché.
- Une convention de groupement dûment signée par chaque membre du groupement doit être remise avec l'offre. Les stipulations de la dite convention ne sont pas opposables à la STEG.
- Un membre d'un groupement ne peut ni faire partie d'un autre groupement soumissionnaire, ni présenter une offre indépendante.

Les pièces annexes prévues par le présent Article doivent être fournies par chacun des membres du groupement.

La STEG se réserve le droit d'exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier d'appel d'offres.

ARTICLE IX : CAUTION BANCAIRE PROVISOIRE

Le Soumissionnaire doit accompagner son offre d'une caution bancaire provisoire conforme au modèle en Annexe I du présent cahier, d'un montant de trois millions cinq cent mille Dinars Tunisien (3 500 000 DT). Cette caution bancaire doit rester valable durant tout le délai d'option de l'offre condition sine qua non de son acceptation.

La caution bancaire provisoire doit être délivrée par une banque installée en Tunisie agréée par le Ministère des Finances et soumise au droit tunisien.

Les cautions bancaires seront libérées :

1. Pour les soumissionnaires non retenus : après approbation du rapport de dépouillement par la Commission du Marché compétente sur le choix du titulaire du marché et ce compte tenu du délai de validité des offres.
2. Pour le titulaire du marché : après la remise de la caution bancaire définitive dans un délai de vingt (20) jours après la notification de l'attribution du marché.

La caution bancaire provisoire sera mise en paiement notamment :

- si le soumissionnaire renonce à son offre durant le délai de sa validité,
- si le soumissionnaire retenu ne remet pas la caution bancaire définitive, conformément à l'article 22 du CCAP,
- si le soumissionnaire refuse de signer le marché,

ARTICLE X - LANGUE DE L'OFFRE

L'offre présentée par le soumissionnaire ainsi que toutes les correspondances et tous les documents relatifs à l'offre, qui seront échangés entre le soumissionnaire et la STEG, seront rédigés en langue française étant entendu que tout document imprimé fourni pourra l'être en une autre langue, dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française des passages intéressant l'offre ; dans ce cas et aux fins d'interprétation de l'offre la traduction française fera foi.

Toutefois, certaine documentation technique pourrait être fournie en langue anglaise.

ARTICLE XI - FORME DE L'OFFRE

Le Soumissionnaire doit envoyer son offre en deux (2) exemplaires qui seront clairement marquées, selon le cas, "original de l'offre" ou "copie de l'offre". En cas de divergence entre les exemplaires l'original primera.

L'original et la copie de l'offre doivent être imprimés, dactylographiés ou écrits à l'encre ; ils seront signés, à chaque page, par le soumissionnaire ou par une personne dûment autorisée à obliger celui-ci. Cette autorisation doit être indiquée par une procuration écrite traduite en langue arabe ou française et authentifié par les services des représentations diplomatiques tunisiennes à l'étranger et jointe à l'offre. (Ajoutée aux pièces annexes)

Les documents constitutifs de l'offre seront obligatoirement paraphés et signés par le ou les signataires.

L'offre ne doit contenir aucune intercalation, rature ou surcharge, sauf celles qui sont nécessaires pour corriger les erreurs commises par le soumissionnaire, auquel cas ces corrections doivent être paraphées par les signataires.

ARTICLE XII - DELAI DE RECEPTION DES OFFRES

Les offres des soumissionnaires doivent parvenir au bureau d'ordre central de la STEG au plus tard le 03/09/2014 à 09h00, délai de rigueur (le délai de soumission est fixé à 97 jours) au nom de :

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES MARCHES
STEG 38, Rue Kémal Ataturk - BP 190
1080 TUNIS CEDEX – TUNISIE

Dans les cas évoqués à l'article V du présent cahier ou sur demande des soumissionnaires, la date limite de réception des offres pourra être reportée à une date qui sera fixée par la STEG et portée à la connaissance des soumissionnaires. Il est entendu que la STEG est le seul juge de la nécessité du report de la date limite de réception des offres et de la durée de ce report.

Dans tous les cas aucun soumissionnaire ne peut contester la décision de la STEG

Seuls les plis envoyés par voie postale recommandés ou rapide poste ou déposés au Bureau d'Ordre Central (B.O.C) de la STEG contre décharge au plus tard à la date et l'heure limite de réception des offres seront acceptés.

La date d'envoi ou de cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des plis, seul le cachet du Bureau d'Ordre Central (B.O.C) de la STEG fait foi.

La séance d'ouverture des plis des offres techniques, est publique et aura lieu le 03/09/2014 à partir de 09h30 au siège social de la STEG au bâtiment G 3^{ème} étage.

Une fois l'examen technique achevé, les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont été jugées conformes aux spécifications techniques seront publiquement ouvertes à une date qui sera fixée par un deuxième avis d'appel d'Offres.

ARTICLE XIII - OFFRES EN RETARD

Toute offre parvenue à la STEG après la date et l'heure limite de réception des offres, sera écartée, et renvoyée au soumissionnaire sans ouverture du pli technique ou financier sauf pour nécessité d'identification.

ARTICLE XIV - ECLAIRCISSEMENT DES OFFRES

En cas de besoin, la STEG pourrait demander aux soumissionnaires, et conformément à la réglementation en vigueur, des éclaircissements sur le contenu de leurs offres ou de compléter la teneur de celles-ci.

Dans ce cas, les demandes et les réponses se feront par écrit, et les soumissionnaires ne sont autorisés à cette occasion à apporter aucune modification d'ordre administratif, financier ou technique, sous peine de nullité de leurs offres.

ARTICLE XV - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres techniques et commerciales resteront valables durant 120 jours à compter du lendemain de la date limite de leur réception.

Dans des circonstances exceptionnelles, la STEG peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation de la validité des offres techniques et commerciales; la validité de la caution bancaire provisoire sera de même prolongée d'une durée équivalente. La demande et les réponses doivent être faites par écrit. Un soumissionnaire peut refuser la demande et récupérer sa caution bancaire provisoire. Il ne peut en cas d'acceptation modifier ses offres techniques et commerciales.

ARTICLE XVbis - ACTUALISATION

Le titulaire du Marché peut demander l'actualisation de son offre financière si la période entre la date de présentation des offres et la date de notification du Marché dépasse 120 jours, cette actualisation est calculée selon les formules suivantes :

- Pour le Montage :

$$P_m = 0.2 * P_{m0} + 0.8 * P_{m0} * (I_m / I_{m0})$$

Ou,

P_m : est la part en dinars tunisiens actualisée du montage.

P_{m0} : est la part en dinars tunisiens de base du montage.

I_{m0} : est la moyenne des indices des prix de la main d'oeuvre à la date de la fin des 120 jours de validité des offres publié par «la Revue La Tunisie Economique de l'UTICA»,

I_m : est la moyenne des indices des prix de la main d'oeuvre à la date de la notification du marché publié par «la Revue La Tunisie Economique de l'UTICA».

Cette actualisation est plafonnée à 1% du montant du montage.

- Pour la réalisation du génie civil :

$$P_r = 0.2 * P_{r0} + [0.8 * P_{r0} * (0.3 * I_c / I_{c0} + 0.35 * I_a / I_{a0} + 0.15 * I_g / I_{g0} + 0.1 * I_{gr} / I_{gr0} + 0.1 * I_s / I_{s0})]$$

Ou,

P_r : est le prix actualisé de la réalisation de génie civil.

P_{r0} : est le prix de base de la réalisation de génie civil.

Les indices utilisés ci haut, publiés par «la Revue La Tunisie Economique de l'UTICA», sont décrits comme suit :

I_{c0} : est l'indice du prix du ciment à la date de la fin des 120 jours de validité des offres,

I_c : est l'indice du prix du ciment à la date de la notification du marché,

I_{a0} : est l'indice du prix de l'acier à la date de la fin des 120 jours de validité des offres,

I_a : est l'indice du prix de l'acier à la date de la notification du marché,

I_{g0} : est l'indice du prix du gasoil à la date de la fin des 120 jours de validité des offres,

I_g : est l'indice du prix du gasoil à la date de la notification du marché,

I_{gr0} : est l'indice du prix du gravier à la date de la fin des 120 jours de validité des offres,

I_{gr} : est l'indice du prix du gravier à la date de la notification du marché,

I_{s0} : est l'indice du prix du sable à la date de la fin des 120 jours de validité des offres,

I_s : est l'indice du prix du sable à la date de la notification du marché,

Cette actualisation est plafonnée à 1% du montant de réalisation du génie civil.»

ARTICLE XVI - DETERMINATION DE LA CONFORMITE DE L'OFFRE

L'appréciation de la conformité des offres est du ressort de la STEG qui se basera sur le contenu de l'offre par référence aux documents du dossier d'appel d'offres et sans recours à des preuves extrinsèques.

Une offre jugée non conforme par la STEG sera rejetée.

ARTICLE XVII - DOCUMENTS JUSTIFIANTS LA CONFORMITE DES FOURNITURES ET PRESTATIONS AUX NORMES ET SPECIFICATIONS DE L'APPEL D'OFFRES

Le soumissionnaire fournira en tant que partie de son offre technique les documents justifiant l'admissibilité et la conformité aux normes et aux spécifications de l'appel d'offres de tout le matériel qu'il propose de fournir en exécution du marché.

Les documents attestant la conformité du matériel aux normes et aux spécifications de l'appel d'offres sont fixés dans le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP).

Tous les documents à remettre avec l'offre et notamment la documentation technique doivent porter le cachet du soumissionnaire et son paraphe.

ARTICLE XVIII - METHODE DE DEPOUILLEMENT ET D'EVALUATION DES OFFRES

La vérification, l'évaluation et la comparaison des offres seront effectuées sur la base des modalités et critères prévus à l'Annexe II du présent cahier.

La STEG procède en première phase à une vérification de la recevabilité des offres.

Les offres déclarées non recevables seront écartées.

Les offres restantes et déclarées recevables seront dépouillées techniquement sur la base des critères techniques du CPTP.

Les offres demeurant non conformes à l'objet de l'appel d'offres ou celles qui ne répondent pas aux caractéristiques, normes et critères techniques ou garanties professionnelles et financières exigés par les cahiers des charges seront écartées.

Les plis contenant les propositions commerciales des offres ainsi éliminées seront retournés aux soumissionnaires concernés après avis de la commission des marchés compétente.

Les offres restantes et déclarées conformes seront dans une deuxième phase classées après ouverture des offres commerciales et ce en tenant compte des critères d'évaluation figurant en Annexe II du présent cahier.

Afin de faciliter l'évaluation et la comparaison, la STEG convertira tous les prix en Dinar tunisien au taux de change moyen inter bancaire des devises publié par la Banque Centrale de Tunisie à la date de l'ouverture des plis.

NOTA : Vérification des prix des offres et correction des erreurs de calcul :

(a) s'il y a erreur entre le total des montants inscrits dans la colonne du détail du prix et le montant figurant comme prix total, le premier fera foi et le second sera corrigé en conséquence ;

(b) s'il y a erreur entre le total des montants des Bordereaux de détail et le montant figurant au Bordereau Récapitulatif, le premier fera foi et le second sera corrigé en conséquence ; et

(c) s'il existe une contradiction entre les montants indiqués en lettres et les montants indiqués en chiffres, les montants en lettres feront foi, à moins que ces montants ne comportent une erreur arithmétique, auquel cas les montants en chiffres prévaudront sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.»

ARTICLE XIX - SOUS TRAITANCE ET PREFERENCE NATIONALE

Les soumissionnaires étrangers sont incités, dans tous les cas où l'industrie locale est susceptible de répondre à une partie de l'objet du marché, de sous-traiter le maximum de produits, prestations et travaux auprès des sous-traitants tunisiens.

Les soumissionnaires doivent indiquer dans leurs offres les noms de leurs sous-traitants.

ARTICLE XX - CRITERE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La STEG attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été jugée, conforme aux conditions du dossier d'appel d'offres, et ayant le prix moyen actualisé de Kilowattheure le plus bas.

ARTICLE XXI - NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La STEG notifie par écrit au soumissionnaire retenu l'acceptation de son offre avant l'expiration de la date de validité des offres. Pour le soumissionnaire retenu, le marché sera constitué des pièces énumérées à l'Article I du CCAP qui seront complétées par les indications contenues dans son offre et acceptées par la STEG.

Notification aux soumissionnaires non retenus :

(1) Suite à la remise d'une garantie de bonne exécution par le soumissionnaire retenu, la STEG doit rapidement informer les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues.

(2) Si un soumissionnaire ayant soumis une offre souhaite s'enquérir des raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue, il pourra demander une explication à la STEG. La STEG doit fournir rapidement une explication quant aux raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue.»

NOTA : Informations pouvant être rendues publiques : Après avoir déterminé qu'un marché est éligible au financement par Prêts APD du Japon, la JICA peut rendre publiques les informations suivantes :

(a) le nom de chaque Soumissionnaire ayant remis une offre ;

(b) le Montant des offres tel qu'annoncé lors de l'ouverture des offres ;

(c) le nom et l'adresse du Soumissionnaire retenu ; et

(d) la date d'attribution et le Montant du Marché.

ARTICLE XXII - FRAIS

Tous les frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation, l'acheminement et le suivi de leurs offres resteront à leur charge quelque soit le résultat de l'appel d'offres.

ARTICLE XXIII - RESERVES

La STEG se réserve le droit :

- de rejeter toute offre non conforme aux prescriptions des documents d'appel d'offres ou formulant des réserves sur certains de ses documents,
- de choisir et de retenir l'offre qu'elle jugera la plus avantageuse,
- de ne pas donner suite à l'appel d'offres, auquel cas *toutes les offres soumises et particulièrement les garanties de soumission seront renvoyées aux Soumissionnaires,*
- de procéder à un nouvel appel d'offres suivant les mêmes ou de nouvelles conditions.

Les soumissionnaires dont les propositions ne sont pas retenues pour quelques motifs que ce soit ne peuvent prétendre à aucune réclamation ou indemnisation.

ARTICLE XXIV-CONFLIT D'INTERET

Un Soumissionnaire ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un Soumissionnaire ne doit être engagé dans aucune des circonstances indiquées ci-dessous, où il est considéré être en situation de conflit d'intérêt, durant tout le processus de l'appel d'offres/de la sélection et/ou durant l'exécution du Marché.

(a) Une firme sera disqualifiée pour l'approvisionnement de biens ou la fourniture de services autres que ceux de consultant résultant de, ou directement liés aux services de consultant pour la préparation ou la mise en œuvre d'un projet qu'elle aurait fournis ou qui auraient été fournis par quelqu'affilié que ce soit contrôlant directement ou indirectement, est contrôlé par, ou est sous contrôle commun avec cette firme. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses firmes (consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) sous le seul prétexte que ces firmes remplissent ensemble les obligations de l'Entrepreneur dans le cadre d'un marché clé en main ou de conception et de construction.

(b) Une firme ayant une relation professionnelle étroite avec tout membre du personnel professionnel de l'Emprunteur directement ou indirectement impliqué dans quelque partie que ce soit de (i) la préparation du Dossier de préqualification et d'appel d'offres pour le Marché, (ii) l'évaluation de la préqualification et des offres ou (iii) la supervision de ce même Marché, doit être disqualifiée.

(c) Sur la base du principe « Une offre par soumissionnaire » visant à assurer une compétition loyale, une firme et n'importe lequel de ses affiliés qui contrôle directement ou indirectement, est contrôlé par, ou est sous contrôle commun avec cette firme, ne doivent pas être autorisés à soumettre plus d'une offre, soit à titre individuel ou en tant que Groupement. Une firme (y compris ses affiliés), agissant en qualité de sous-traitant dans une soumission, pourra participer à plusieurs soumissions, uniquement à ce titre.

(d) Une firme ayant toute autre forme de conflit d'intérêt que celles citées aux alinéas (a) à (c) sera disqualifiée.»

ARTICLE XXV - ANNEXES

Sont annexés au présent cahier :

- Annexe I : Modèle de caution bancaire provisoire,
- Annexe II : Conditions de recevabilité & Méthode d'évaluation et de comparaison des offres,
- Annexe III : Valeurs garanties des paramètres techniques.
- Annexe IV : Tableaux de *similarités techniques de la turbine à gaz proposée.*

ANNEXES

ANNEXE I : MODELE DE CAUTION BANCAIRE PROVISOIRE

Je soussigné - nous soussignés (1)
agissant en qualité de (2).....

1) Certifie - Certifions que (3) a été agréé par le ministre des finances en application de l'article 55 du décret n° 2002-3158 du 17 décembre 2002 ,portant réglementation des marchés publics, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que cet agrément n'a pas été révoqué que (3)a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n°..... en date du le cautionnement fixe de cinq mille dinars (5000 dinars) prévu par l'article 55 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire,(4)..... domicilié à (5).....

Au titre du montant du cautionnement provisoire pour participer à (6) publié(e) en date du par (7) et relatif-relative à

Le montant du cautionnement provisoire, s'élève à dinars (en toutes lettres), et à Dinars (en chiffres).

3) M'engage- nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le soumissionnaire serait débiteur au titre de(6).....,et ce, à la première demande écrite de l'acheteur public sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

Le présent cautionnement est valable pour une durée de cent vingt (120) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Fait à le.....

(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s)

(2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant.

(3) Raison sociale de l'établissement garant

(4) Nom du soumissionnaire (personne physique) ou raison sociale du soumissionnaire (personne morale).

(5) Adresse du soumissionnaire.

(6) Appel d'offres ou consultation.

(7) Acheteur public.

ANNEXE II : CONDITIONS DE RECEVABILITE & METHODE D'EVALUATION ET DE COMPARAISON DES OFFRES

A) - CONDITIONS DE RECEVABILITE DES OFFRES :

- Les Soumissionnaires doivent fournir tous les documents et les pièces exigés par le présent cahier notamment ceux prescrits dans les Articles II, VII et VIII ;
- La puissance totale du cycle combiné bi-arbres (bornes alternateurs aux conditions ISO) doit être comprise entre 430 et 500 Mégawatts électriques.
- *Le délai proposé par le soumissionnaire pour la réalisation du cycle simple doit être inférieur ou égale à 22 mois.*
- *Le délai proposé par le soumissionnaire pour la réalisation du cycle combiné complet doit être inférieur ou égale à 33 mois.*
- Les soumissionnaires doivent être certifiés ISO 9001 version 2008 en cours de validité pour la fabrication, de turbines à gaz et de turbines à vapeur de type industriel et justifiant que :
 - 1-La turbine à gaz proposée possède le record de plus de trois unités en exploitation dans au moins 2 sites de projets différents ; et un de ces sites est en dehors du pays où se situe l'usine du constructeur.
 - 2-La turbine à gaz proposée *a été commercialisée et a fonctionné avec satisfaction durant :*
 - au minimum seize milles (16 000) heures d'exploitation effectives (Actual Operating Hours « AOH ») à la date de la soumission, pour au moins une unité.
 - au minimum trente milles (30 000) heures d'exploitation effectives (Actual Operating Hours « AOH ») à la date de la soumission, pour les trois unités en total.
 - au minimum six milles (6 000) heures d'exploitation effectives (Actual Operating Hours « AOH ») à la date de la soumission, pour chacune de trois unités.

Les soumissionnaires sont appelés :

 - ✓ à soumettre, avec leurs Offres, un certificat de satisfaction pour chaque TG de la part de chaque client. (3 certificats en totalité).
 - ✓ à remplir et à soumettre avec leurs Offres, les tableaux de *similarités techniques, selon l'annexe IV du CCAO, de la turbine à gaz proposée.*
- Les annexes relatives aux CEQ & formulaires de qualification, annexés à la fin de cet annexe, doivent être dûment remplis
- Les offres doivent être complètes, et portent sur la totalité des fournitures, travaux et prestations objet du présent appel d'offres.

Toute offre présentée par un soumissionnaire qui ne répond pas à ces conditions sera rejetée et déclarée offre non recevable.

B) - METHODE D'EVALUATION ET DE COMPARAISON DES OFFRES CONFORMES :

Les offres retenues et déclarées techniquement conformes seront évaluées sur la base du prix moyen actualisé du Kilowattheure PMA. Ce PMA est calculé à partir des composantes suivantes :

- Le coût de l'investissement,
- Le coût de la consommation du combustible,
- Le coût de l'entretien.

$$PMA = \frac{M}{8760 * 0,95 * DMg * PCTDcc * A} + Pc * Cmd + \frac{CAE}{8760 * 0,95 * DMg * PCTDcc}$$

Cette formule représente le Prix Moyen Actualisé du Kilowattheure de la centrale (PMA) exprimé en millimes tunisien (avec quatre chiffres après la virgule) pour le combustible gaz comme défini dans le § 4 - Prix combustible, du présent annexe.

Le critère final de comparaison des offres sera basé sur ces Prix Moyens Actualisés du Kilowattheure.

Les paramètres économiques de base sont définis comme suit :

1- Montant de l'offre : M

Ce paramètre représente la Contre valeur en Dinars Tunisiens du montant total de l'offre (y compris le Génie Civil et le matériel de maintenance listé aux annexes II, III, IV et V du CMM et hors stock initial de pièces de rechange),

2- Puissance maximale continue dégradée : PCTDcc

C'est la Puissance maximale Continue nette Totale Dégradée en MW du cycle combiné complet qui tient compte du vieillissement du cycle combiné durant la période allant de la mise en service industriel jusqu'à la fin du contrat d'entretien , et elle est déterminée comme suit :

$$PCTDcc = \frac{\sum_{n=1}^{n=7} fp_n * PCTcc}{7}$$

Dans laquelle :

A-AO-CCRC-CCAO	CENTRALE A CYCLE COMBINE BI- ARBRES A RADES-C	Appel d'Offres N° 2014E 4028
----------------	---	------------------------------

fp_n = est le coefficient annuel de dégradation de la puissance du cycle combiné complet correspondant à la fin de chaque année à compter de sa mise en service industriel.

PCT_{cc} = est la puissance maximale continue nette totale en MW du cycle combiné complet pour un fonctionnement au gaz.

3 – Taux de charge et Consommation spécifique nette moyenne pondérée dégradée « Cmd »

3.1- Taux de charge : Le taux de charge moyen fixé par la STEG est de 0,95

3.2- Consommation spécifique nette moyenne dégradée « Cmd »

C'est la Consommation spécifique nette moyenne dégradée qui tient compte du vieillissement du cycle combiné complet durant la période allant de sa mise en service industriel jusqu'à la fin du contrat d'entretien, et elle est déterminée comme suit :

$$Cmd = \frac{\sum_{n=1}^{n=7} fc_n * (Cm)_{cc}}{7}$$

Dans laquelle :

fc_n = est le coefficient annuel de dégradation de la consommation spécifique du cycle combiné correspondant à la fin de chaque année à compter de la mise en service industriel.

$(Cm)_{cc}$ = est la Consommation spécifique nette moyenne pondérée du cycle combiné en kcal/kwh exprimée comme suit :

$$(Cm)_{cc} = (0.88 * C_{100\%cc} + 0.094 * C_{75\%cc} + 0.025 * C_{60\%cc})$$

Où :

$C_{100\%cc}$: consommation spécifique nette du cycle combiné fonctionnant à 100% de sa charge nominale en kcal/kwh pour un fonctionnement au gaz.

$C_{75\%cc}$: consommation spécifique nette du cycle combiné fonctionnant à 75% de sa charge nominale en kcal/kwh pour un fonctionnement au gaz.

$C_{60\%cc}$: consommation spécifique nette du cycle combiné fonctionnant à 60% de sa charge nominale en kcal/kwh pour un fonctionnement au gaz.

4- Prix du combustible : Pc

Pc : Prix de la kcal du gaz Algérien, en millimes Tunisiens, obtenu à la date de l'ouverture des offres.

Nota : à titre d'information seulement : PC= 800 dinars/tep

5- Disponibilité et Temps de Fonctionnement Equivalent :

5.1- Indisponibilité Aléatoire maximale annuelle : IA

Au titre de la période allant de la mise en service industriel jusqu'à la fin de la période de garantie et en dehors des indisponibilités pour inspections périodiques programmées, le taux maximum d'indisponibilité non programmée, aléatoire et fortuite du cycle combiné s'exprime comme suit :

$$IA = \left(\frac{HA + HL * FIP}{8760} \right) * 100$$

L'Indisponibilité Aléatoire maximale annuelle IA_g est :

- IA_{g1} = ... (1) % pour la première (1^{ère}) année ;
- IA_{g_{n>1}} = ... (1) % pour les années subséquentes (après la 1^{ère} année).

Où

HA = nombre d'heures d'arrêt total du cycle combiné complet par année pour des pannes ou incidents fortuits ou prolongement imprévu des durées des inspections périodiques programmées.

HL = nombre d'heures de fonctionnement forcé à charge partielle du cycle combiné par année pour des problèmes techniques qui limitent sa puissance à **PL**.

FIP = facteur d'indisponibilité partielle défini comme suit :

$$FIP = \frac{PCTB_{cc} - PL}{PCTB_{cc}}$$

Où

PL = la puissance brute du cycle combiné limitée par une anomalie quelconque imputable au Constructeur.

PCTB_{cc} = la puissance nominale brute que le cycle combiné aurait délivré sans cette limitation.

5.2- Indisponibilités périodiques programmées: I_{Pi}

Les indisponibilités périodiques programmées représentent les arrêts périodiques des équipements, pour réaliser les inspections et les révisions programmées de l'installation prévues après un nombre prédéfini d'heures équivalentes de fonctionnement.

Les indisponibilités périodiques programmées I_{Pi} sont données en pourcentage et calculées comme suit en fonction des durées d'arrêt en heure H_{Pi} :

$$I_{Pi} = (H_{Pi} * 100) / 8760$$

Où l'indice (i) représente le type d'inspection périodique programmée qui est en général selon le constructeur :

Contrôles endoscopiques (I_{P1}) qui s'effectuent TG à l'arrêt mais sans démontage de pièces.

$$I_{P1} = \dots\dots\dots (1)\dots\dots\dots\%$$

Inspections Mineures (I_{P2}) qui concernent en général le démontage et l'entretien du système de combustion de la TG.

$$I_{P2} = \dots\dots\dots (1)\dots\dots\dots\%$$

Inspections Partielles (I_{P3}) qui concernent en principe le démontage du corps de la TG, le contrôle des parties chaudes et certains auxiliaires du groupe.

$$I_{P3} = \dots\dots\dots (1)\dots\dots\dots\%$$

Révision Générale (I_{P4}) c'est l'opération d'entretien de la majorité des équipements de la TG avec démontage des pièces qui seront contrôlées, réparées ou remplacées.

$$I_{P4} = \dots\dots\dots (1)\dots\dots\dots\%$$

Inspections Mineurs de la TV (I_{P5}).

$$I_{P5} = \dots\dots\dots (1)\dots\dots\dots\%$$

Révision Générale de la TV (I_{P6}).

$$I_{P6} = \dots\dots\dots (1)\dots\dots\dots\%$$

NB : (1) valeurs à fournir par le soumissionnaire dans son offre

5.3- Disponibilité annuelle garantie: D_{Ag}

A-AO-CCRC-CCAO	CENTRALE A CYCLE COMBINE BI- ARBRES A RADES-C	Appel d'Offres N° 2014E 4028
----------------	---	------------------------------

La disponibilité annuelle garantie du cycle combiné complet pour une année donnée est égale au complément par rapport à 100 de la somme de l'indisponibilité aléatoire annuelle et des indisponibilités nécessaires pour réaliser les inspections périodiques programmées survenant durant la même année.

$$DAg = 100 - (IAg + IPi)$$

5.4- Indisponibilité Annuelle moyenne garantie : IAmg

L'indisponibilité Annuelle moyenne du cycle combiné complet est la somme de :

- L'indisponibilité aléatoire annuelle **IAg**, et
- La moyenne annuelle des indisponibilités périodiques programmées **IPm** durant la durée de vie du cycle combiné complet, soit 25 ans.

$$IAmg = IAg + IPm$$

Où :

- **IAg** est exprimée comme suit :

$$IAg = \frac{\sum_{i=1}^{i=25} IAg_i}{25}$$

- **IPm** est calculée par la formule suivante :

$$IPm = \frac{\sum_{i=1}^{i=6} k_i * IP_i}{25}$$

Dans laquelle :

A-AO-CCRC-CCA0	CENTRALE A CYCLE COMBINE BI- ARBRES A RADES-C	Appel d'Offres N° 2014E 4028
----------------	---	------------------------------

- k_i = est le nombre d'inspection périodique programmée de type (i) à réaliser sur les équipements du cycle combiné complet durant sa durée de vie.
- IPI = est l'indisponibilité périodique programmée indice (i)

5.5- Disponibilité moyenne garantie : DMg

La disponibilité moyenne garantie du cycle combiné complet est égale à 100 moins l'indisponibilité annuelle moyenne garantie.

$$DMg = 100 - IAmg$$

5.6- Temps de fonctionnement équivalent : TFE

L'usure et le vieillissement de la turbine à gaz, turbine à vapeur, chaudière sont fonction d'un certain nombre de facteurs qui peuvent être classés en deux catégories :

- usures dues aux cycles thermiques, essentiellement générateurs de criques dans les pièces. C'est l'usure caractéristique due aux variations rapides de température de combustion et aux démarrages et arrêts normaux ou rapides
- usures dues à la corrosion, aux vibrations et aux conséquences éventuelles du fluage. Ces usures sont liées aux heures de marche de la machine avec certains coefficients d'équivalence pour les combustibles utilisés, les marches de base ou de pointe.

Ces deux facteurs peuvent donc être symbolisés par :

- le nombre de démarrage équivalent (NDE)
- les heures de marche équivalentes (HME).

Les expressions d'équivalence en heures des NDE et HME permettent de calculer le « Temps de Fonctionnement Equivalent » du cycle combiné (TFE) qui est une fonction des (NDE) et des (HME) et s'exprimant en «Heure Equivalente » (HE) qui représente l'unité de mesure de la fatigue de la machine et l'usure de ses pièces.

$$TFE = f (NDE, HME)$$

Pour l'évaluation des offres, le Temps Annuel de Fonctionnement Equivalent **TAFE** de la centrale sera basé sur les régimes suivants dont la durée de fonctionnement est calculée d'après le tableau récapitulatif des données d'exploitation égales à :

- sept milles trois cent quatre-vingt (**7380**) heures de fonctionnement en régime de base à PCTBcc et au gaz.
- mille dix (**1010**) heures de fonctionnement en régime réduit à 75 % de sa puissance de base et au gaz.
- trois cent quarante cinq (**345**) heures de fonctionnement en régime réduit à 60 % de sa puissance de base et au gaz.
- Vingt cinq (**25**) heures de fonctionnement en régime de base à PCTBcc et au gas-oil.

Avec :

- Vingt six (26) cycles de démarrages et arrêts normaux.
- Un (1) délestage depuis la puissance maximale continue.
- Un (1) déclenchement depuis la puissance maximale continue.

5.7- Facteur d'Actualisation : A

Le facteur d'actualisation (A) qui figure dans le dénominateur du premier terme de la formule d'évaluation des offres est défini par l'expression suivante :

$$A = \sum_{n=1}^{n=25} \frac{1}{(1,08)^{25}} = 10,6748$$

Où : 8% : est un taux d'actualisation fixé par la STEG pour l'actualisation du coût de ses projets.

6 - Coût Annuel d'Entretien

Les prix de toutes les fournitures et les prestations de service exécutées en vertu du contrat d'entretien, seront réglés sur la base :

- d'un droit fixe forfaitaire annuel **FAE** «tarif fixe d'entretien »
- d'un tarif horaire de l'"Heure Equivalente " **THE** « tarif variable d'entretien ».

Le coût annuel d'entretien de la centrale " **CAE** " sera égal à :

$$CAE = FAE + THE * TAFE + 1/6 * PS|pr$$

Où

- CAE** : Coût Annuel d'Entretien de la centrale.
FAE : Coût du droit fixe forfaitaire annuel « tarif fixe d'entretien » de la centrale.
THE : Coût du Tarif horaire de l'Heure Equivalente «tarif variable d'entretien ».
TAFE : Temps Annuel de Fonctionnement Equivalent de la centrale.
PS|pr : Prix du Stock Initial des pièces de rechange

TABLEAU DES COEFFICIENTS DE DEGRADATION

Années	Nombre d'Heures Equivalentes	Coefficient de la dégradation annuelle	
		de la puissance (f_{p_n})	de la consommation spécifique (f_{c_n})
Date de mise en service du cycle combiné	(1000)	0	0
1 ^{ère} année	(1)	(1)	(1)
2 ^{ème} année	(1)	(1)	(1)
3 ^{ème} année	(1)	(1)	(1)
4 ^{ème} année	(1)	(1)	(1)
5 ^{ème} année	(1)	(1)	(1)
6 ^{ème} année	(1)	(1)	(1)
7 ^{ème} année	(1)	(1)	(1)

(1) : Valeurs à préciser par le soumissionnaire dans son offre.

- Toutes les valeurs demandées dans ce tableau découlent de la courbe de dégradation garantie que le soumissionnaire doit joindre à son offre,
- Les valeurs de ce tableau correspondent à l'état du cycle combiné à la fin de chaque année.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Le Marché sera attribué au soumissionnaire conforme techniquement ayant le prix moyen actualisé du kilowattheure (PMA) le plus bas.

Les annexes relatives aux CEQ & formulaires de qualification
(à remplir par les soumissionnaires)

ANNEXE CEQ 2.1 : Critères d'éligibilité

Critères d'éligibilité et de qualification			Conditions de conformité			Documentation	
n°	Critère	Spécification	Entité unique	Groupement (existant ou prévu)			Spécifications de soumission
				Toutes parties combinées	Chaque membre	Un membre	
2.1 Eligibilité							
2.1.1	Nationalité	<i>Un Soumissionnaire doit être originaire de l'un des pays d'origine éligibles tels que stipulés dans l'Accord de Prêt, Pays d'origine éligibles des Prêts APD du Japon.» Peuvent participer au présent Appel d'Offres tous les pays.</i>	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaires ELI -1 et 2, avec pièces jointes
2.1.2	Conflit d'intérêt	Pas de conflit d'intérêt selon l'article XXIV du CCAO.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Soumission (modèle STEG)
2.1.3	Exclusion par la JICA	Ne pas avoir été déclaré inéligible par la JICA.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Soumission (modèle STEG) Formulaire REC

ANNEXE CEO 2.2 : Critères d'antécédents de non exécution de marché

Critères d'éligibilité et de qualification			Conditions de conformité			Documentation	
n°	Critère	Spécification	Entité unique	Groupement (existant ou prévu)			Spécifications de soumission
				Toutes parties combinées	Chaque membre	Un membre	
2.2 Antécédents de non-exécution de marchés							
2.2.1	Antécédents de non-exécution de marchés	Pas de non-exécution d'un marché ⁽ⁱ⁾ parce que l'entrepreneur a fait défaut depuis le 1 ^{er} janvier 2012.	Doit satisfaire au critère ⁽ⁱⁱ⁾	Sans objet	Doit satisfaire au critère ⁽ⁱⁱ⁾	Sans objet	Formulaire CON
2.2.2	Litiges en instance	Tous les litiges en instance ne doivent pas représenter un total de plus de 75 % des actifs nets du Soumissionnaire et ils seront considérés comme tranchés contre le Soumissionnaire.	Doit satisfaire au critère ⁽ⁱⁱ⁾	Sans objet	Doit satisfaire au critère ⁽ⁱⁱ⁾	Sans objet	Formulaire CON
2.2.3	Antécédents de litiges	Pas d'antécédents continus de sentences arbitrales/judiciaires rendues contre le Soumissionnaire ⁽ⁱⁱⁱ⁾ depuis le 1 ^{er} janvier 2010	Doit satisfaire au critère ⁽ⁱⁱ⁾	Sans objet	Doit satisfaire au critère ⁽ⁱⁱ⁾	Sans objet	Formulaire CON
<p><u>Notes à l'intention du Soumissionnaire</u></p> <p>(i) La non-exécution, telle que décidée par le maître d'ouvrage, comprendra tous les marchés :</p> <p>(a) dont la non-exécution n'a pas été contestée par l'entrepreneur, y compris par renvoi au mécanisme de résolution des litiges prescrit dans le marché concerné, et</p> <p>(b) dont la non-exécution a été contestée par l'entrepreneur, mais où le litige a été résolu contre l'entrepreneur.</p> <p>La non-exécution ne doit pas inclure les marchés pour lesquels la décision du maître d'ouvrage a été annulée par le mécanisme de résolution des litiges. La décision de non-exécution doit être basée sur toutes les informations sur les disputes ou litiges complètement réglés, i.e. les disputes ou litiges qui ont été résolus conformément au mécanisme de résolution des litiges prescrit dans le marché concerné et lorsque tous les recours en instance à la disposition du Soumissionnaire ont été épuisés.</p>							

Critères d'éligibilité et de qualification			Conditions de conformité			Documentation	
n°	Critère	Spécification	Entité unique	Groupement (existant ou prévu)			Spécifications de soumission
				Toutes parties combinées	Chaque membre	Un membre	
2.2 Antécédents de non-exécution de marchés							
(ii) Ce critère s'applique également aux marchés exécutés par le Soumissionnaire en tant que Groupement.							
(iii) Le Soumissionnaire doit fournir des informations exactes dans le formulaire de soumission prévu à cet effet sur tout litige ou arbitrage lié à des marchés complétés ou en cours de réalisation pour les cinq (5) dernières années. Des antécédents continus de résolutions contre le Soumissionnaire ou tout membre du Groupement pourront entraîner le rejet de l'offre.							

ANNEXE CEO 2.3 : Critères de situation financière

Critères d'éligibilité et de qualification			Conditions de conformité			Documentation	
n°	Critère	Spécification	Entité unique	Groupement (existant ou prévu)			Spécifications de soumission
				Toutes parties combinées	Chaque membre	Un membre	
2.3 Situation financière							
2.3.1	Situation financière	Les bilans audités ou, s'ils ne sont pas requis par les lois du pays du Soumissionnaire, d'autres états financiers acceptables par le Maître d'ouvrage pour les 5 dernières années doivent être remis et doivent démontrer la solidité actuelle de la position financière du Soumissionnaire et indiquer sa profitabilité à long terme. Comme critère minimum, un Soumissionnaire doit avoir des actifs nets positifs calculés en faisant la différence entre le total des actifs et le total des passifs.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire FIN -1 avec pièces jointes

Critères d'éligibilité et de qualification			Conditions de conformité				Documentation
n°	Critère	Spécification	Entité unique	Groupement (existant ou prévu)			Spécifications de soumission
				Toutes parties combinées	Chaque membre	Un membre	
2.3 Situation financière							
2.3.2	Chiffre d'affaires annuel moyen	Avoir un chiffre d'affaires minimum annuel moyen de <i>500 Millions \$US</i> , correspondant au total des paiements certifiés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des 5 dernières années divisées par 5 ans.	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire à 25 % du critère	Doit satisfaire à 40 % du critère	Formulaire FIN - 2
2.3.3	Capacités financières	(i) Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose ou a accès à des avoirs liquides, des actifs réels non grevés, des lignes de crédit ou tout autre moyen financier (hors avance éventuelle selon le Marché) suffisants pour assurer le flux de trésorerie estimé à <i>40 Millions \$US</i> pour le(s) Marché(s) en question, nets des autres engagements du Soumissionnaire.	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire à 25% du critère	Doit satisfaire à 50 % du critère	Formulaire FIR - 1
		(ii) Le Soumissionnaire doit également démontrer, à la satisfaction du Maître d'ouvrage, qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire au flux de trésorerie des travaux en cours et de marchés à venir.	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaire FIR - 1 et FIR - 2

ANNEXE CEQ 2.4.1 : Critères d'expérience générale

Critères d'éligibilité et de qualification			Conditions de conformité			Documentation	
n°	Critère	Spécification	Entité unique	Groupement (existant ou prévu)			Spécifications de soumission
				Toutes parties combinées	Chaque membre	Un membre	
2.4. Expérience							
2.4.1	Expérience générale	Expérience de marchés à titre d'entrepreneur principal (entité unique ou membre de Groupement), de sous-traitant ou d'entrepreneur gestionnaire de projet ⁽ⁱ⁾ pour au moins les 5 dernières années commençant le 1 ^{er} janvier 2009 dans la réalisation des projets EPC clés en main de centrales de production d'électricité.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire EXP -1
2.4.2 (a)	Expérience spécifique	Au minimum 3 marchés similaires ⁽ⁱⁱ⁾ exécutés de manière satisfaisante et terminés pour l'essentiel ⁽ⁱⁱⁱ⁾ en tant qu'entrepreneur principal (entité unique ou membre de Groupement) ^(iv) entre le 1 ^{er} janvier 2010 et la date limite de soumission des offres.	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère ^(v)	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP - 2 (a)
2.4.2 (b)		Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés achevés ou en cours d'exécution à titre d'entrepreneur principal (entité unique ou membre de Groupement), d'entrepreneur gestionnaire de projet ou de sous-traitant ^(vi) entre le 1 ^{er} janvier 2010 et la date limite de soumission des	Doit satisfaire au critère (peut être un sous-traitant spécialisé)	Doivent satisfaire au critère (peut être un sous-traitant spécialisé)	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP - 2 (b)

Critères d'éligibilité et de qualification			Conditions de conformité			Documentation	
n°	Critère	Spécification	Entité unique	Groupement (existant ou prévu)			Spécifications de soumission
				Toutes parties combinées	Chaque membre	Un membre	
2.4. Expérience							
		offres, une expérience minimale pour les activités principales suivantes réalisées avec succès [<i>études de conception et de réalisation ,fabrication et fourniture, travaux de génie civil, montage électromécanique et essais et mise en service</i>].					
<u>Notes à l'intention du Soumissionnaire</u>							
<p>(i) Un entrepreneur gestionnaire de projet est une entreprise qui prend en charge la gestion du marché tel qu'un entrepreneur "général" le ferait. Normalement, il ne s'occupe pas directement des travaux associés au marché. Il dirige plutôt les travaux des autres entrepreneurs (sous-traitants) en assumant la responsabilité totale ainsi que les risques liés aux prix, à la qualité et aux délais contractuels du marché.</p> <p>(ii) La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies et/ou autres caractéristiques décrites dans les cahiers de l'Appel d'Offres du Maître d'ouvrage. La somme d'un certain nombre de marchés de moindre valeur (inférieure à la valeur spécifiée pour ce critère) afin de remplir l'ensemble du critère ne sera pas acceptée.</p> <p>(iii) « terminés pour l'essentiel » signifie qu'au moins 80% des travaux en vertu du marché doivent être achevés.</p> <p>(iv) Pour les marchés auxquels le Soumissionnaire a participé en tant que membre d'un Groupement, seule la participation du Soumissionnaire, en valeur, sera considérée pour satisfaire au critère.</p> <p>(v) En cas de Groupement, la valeur des marchés réalisés par chacun des membres ne sera pas ajoutée pour déterminer si la valeur minimale requise pour un marché unique a été satisfaite. Par contre, chaque marché réalisé par chaque membre doit satisfaire la valeur minimale pour un marché unique telle que requise pour une entité unique. Pour déterminer si le Groupement satisfait au critère du nombre total de marchés, seul le nombre de marchés réalisés par tous les membres dont la valeur est égale ou supérieure à la valeur minimale requise, sera considéré.</p> <p>(vi) Pour les marchés auxquels le Soumissionnaire a participé en tant que membre d'un Groupement ou en tant que sous-traitant, seule la participation du Soumissionnaire, en valeur, sera considérée pour satisfaire au critère.</p> <p>(vii) L'expérience minimale requise pour des marchés multiples sera la somme des critères minimaux pour chaque marché unique.</p>							

ANNEXE CEQ 1.1.1 : Critères de personnel prévus

Le Soumissionnaire doit établir qu'il dispose du personnel répondant aux critères ci-après pour les postes-clés suivants :

n°	Poste	Nombre d'années d'expérience professionnelle générale	Nombre d'années d'expérience similaire
1	Chef de projet	10	5
2	<i>Directeur de montage (pour la réalisation sur site)</i>	<u>10</u>	5
3	<i>Responsable sûreté-santé -environnement</i>	<u>10</u>	<u>3</u>
4	Superviseurs réalisation génie civil	<u>10</u>	<u>3</u>
5	Superviseurs montage mécanique	<u>10</u>	<u>3</u>
6	Superviseurs montage électriques	<u>10</u>	<u>3</u>
7	Superviseurs montage contrôle commande	<u>10</u>	<u>3</u>
8	Responsables des essais et de mise en service	10	5

Le Soumissionnaire doit fournir des détails sur le personnel proposé et son expérience dans les formulaires PER-1 et PER-2 annexés au CCAO de l'Appel d'Offres, Formulaires de recevabilité et de qualification.

Formulaire REC

Reconnaissance du respect des Directives pour les Passations de marchés sous financement par Prêts APD du Japon

A) Je soussigné [indiquer le nom et la position du signataire habilité] dûment habilité par [indiquer le nom du Soumissionnaire/des membres du Groupement)] (ci-après désigné « le Soumissionnaire ») certifie par la présente au nom du Soumissionnaire et en mon nom propre que les informations fournies dans l'offre soumise par le Soumissionnaire pour le projet relatif à la réalisation du cycle combiné à Rades C(AO n° : 2014 E 4028) sont véridiques, correctes et exactes, au meilleur de ma connaissance et de mes convictions. Je certifie également au nom du Soumissionnaire que :

(i) l'offre a été préparée et soumise conformément aux termes et conditions énoncés dans les Directives pour les passations de marchés sous financement par Prêts APD du Japon (ci-après désignées « Directives ») ; et

(ii) le Soumissionnaire n'a commis aucun acte qui est ou constitue une fraude, corruption, pratique collusoire ou coercitive et n'est l'objet d'aucun conflit d'intérêt, tel que stipulé dans l'article concerné des Directives.

<S'il n'y a PAS eu de sanction pour plus d'un an par le Groupe de la Banque mondiale, utilisez la disposition suivante B).>

B) Je certifie que le Soumissionnaire n'a PAS été sanctionné pour plus d'un an par le Groupe de la Banque mondiale depuis la date de publication de l'Avis d'appel d'offres¹.

<S'il y a eu sanction pour plus d'un an par le Groupe de la Banque mondiale, MAIS que trois (3) ans se sont écoulés depuis cette sanction, utilisez la disposition suivante B').>

B') Je certifie que le Soumissionnaire a été sanctionné par le Groupe de la Banque mondiale, MAIS que trois (3) ans se sont écoulés depuis cette sanction, à la date de publication de l'Avis d'appel d'offres. Un aperçu de la sanction est donné ci-après :

¹ Il sera nécessaire de corriger la date de départ comme étant celle de la « demande de cotation », si l'Entrepreneur est sélectionné par voie d'« International Shopping », celle de la « nomination » dans le cas d'une sélection de gré à gré ou encore celle du « commencement du processus effectif de sélection/d'appel d'offres » si le Maître d'ouvrage souhaite adopter une procédure de passation de marché autre que l'AOI, l'Appel d'offre international restreint, l'International Shopping ou le marché de gré à gré.

Nom de la firme sanctionnée	Date du début de la sanction	Date de levée de la sanction	Raison de la sanction

- C) Je certifie que le Soumissionnaire ne conclura pas de contrat de sous-traitance avec une firme sanctionnée pour plus d'un an par le Groupe de la Banque mondiale, à moins que trois (3) ans ne se soient écoulés depuis la décision de la sanction à la date du contrat de sous-traitance.
- D) Je certifie également au nom du Soumissionnaire que, si sélectionné pour exécuter des services en relation avec le marché, je réaliserai ces services dans le respect continu des termes et conditions des Directives.
- E) Si l'une quelconque des déclarations, telles qu'exprimées ci-dessus, s'avère être contredite par des faits ultérieurs, ou n'est pas respectée, je n'ai aucune objection à ce que (i) le Maître d'ouvrage procède à des actions correctives et/ou à ce que (ii) la JICA impose des sanctions contre le Soumissionnaire.

SIGNATAIRE habilité

Pour et au nom du Soumissionnaire

Date: _____

Formulaire ELI-1 Renseignements sur le Soumissionnaire

Date : [indiquer les jour, mois, année]

AO n° : 2014 E 4028

Page: [indiquer le numéro de la page] de [indiquer le nombre total de] pages

[Les Soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants :]

1. Nom légal du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]
2. Dans le cas d'un Groupement, nom légal du représentant habilité et de chaque membre : [indiquer le nom complet de chaque membre du Groupement et préciser le représentant habilité]
3. Pays où le Soumissionnaire est constitué ou a l'intention de se constituer en société : [indiquer le pays de constitution]
4. Année à laquelle le Soumissionnaire a été constitué ou entend se constituer en société : [indiquer l'année de constitution]
5. Adresse légale du Soumissionnaire dans le pays où il est constitué en société : [indiquer numéro/rue/ville/pays]

6. Renseignements sur le représentant habilité du Soumissionnaire :

Nom : *[indiquer le nom complet]*

Adresse : *[indiquer numéro/rue/ville/pays]*

Numéro de téléphone/fax : *[indiquer les numéros de téléphone et fax, y compris les codes ville/pays]*

Adresse électronique : *[indiquer l'adresse e-mail]*

7. Ci-joint les copies des documents originaux suivants :

- Statuts constitutifs (ou documents équivalents de constitution ou d'association), et/ou documents d'enregistrement de l'entité légale susmentionnée.
 - Dans le cas d'un Groupement, une lettre d'intention de former le Groupement ou l'accord de Groupement-
8. Sont également jointes la charte organisationnelle, la liste des membres du conseil d'administration et la propriété bénéficiaire.

Formulaire ELI-2

Renseignements sur chaque Partie au Soumissionnaire

Date : [indiquer les jour, mois, année]
AO n°: 2014 E 4028

Page: [indiquer le numéro de la page] de [indiquer le nombre total de] pages

[Le formulaire ci-dessous complète le Formulaire ELI-1, et doit être rempli pour fournir des renseignements sur chacun des membres d'un Groupement (si le Soumissionnaire est un Groupement), ainsi que sur les sous-traitants spécialisés proposés par le Soumissionnaire pour effectuer une partie du Marché résultant de cette procédure d'appel d'offres.]

1. Nom légal du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]
2. Nom légal de la Partie au Soumissionnaire : [indiquer le nom légal de la Partie au Soumissionnaire]
3. Pays de constitution en société de la Partie au Soumissionnaire : [indiquer le pays de constitution]
4. Année de constitution en société de la Partie au Soumissionnaire : [indiquer l'année de constitution]
5. Adresse légale de la Partie au Soumissionnaire dans le pays de constitution en société : [indiquer numéro/rue/ville/pays]

6. Renseignements sur le représentant habilité de la Partie au Soumissionnaire :

Nom : *[indiquer le nom complet]*

Adresse : *[indiquer numéro/rue/ville/pays]*

Numéro de téléphone/fax : *[indiquer les numéros de téléphone et fax, y compris les codes ville/pays]*

Adresse électronique : *[indiquer l'adresse e-mail]*

7. Ci-joint les copies des documents originaux suivants :

Statuts constitutifs (ou documents équivalents de constitution ou d'association), et/ou documents d'enregistrement de l'entité légale susmentionnée.

8. Sont également jointes la charte organisationnelle, la liste des membres du conseil d'administration et la propriété bénéficiaire.

Formulaire CON

Antécédents de non-exécution de marchés

[Les tableaux ci-dessous doivent être remplis pour le Soumissionnaire et pour chaque membre d'un Groupement.]

Date : [indiquer les jour, mois, année]

Nom légal du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

Nom légal de la Partie au Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

AO n° : 2014 E 4028

Page: [indiquer le numéro de la page] de [indiquer le nombre total de] pages

1. Antécédents de non-exécution de marchés

Non-exécution de marchés			
<input type="checkbox"/> Pas de non-exécution de marchés depuis le 1 ^{er} janvier 2012, conformément au CEQ 2.2.1 de l'annexe II du CCAO, Critères de recevabilité (de qualification) et d'évaluation.			
<input type="checkbox"/> Marché(s) non exécuté(s) depuis le 1 ^{er} janvier [indiquer l'année], conformément au CEQ 2.2.1 de l'annexe II du CCAO, Critères de recevabilité (de qualification) et d'évaluation, tels qu'indiqués ci-dessous :			
Année	Fraction non exécutée du marché	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle, monnaie, taux de change et équivalent \$US)
[indiquer l'année]	[indiquer le montant et pourcentage]	<ul style="list-style-type: none"> Identification du marché : [indiquer le nom complet/numéro du marché et toute autre forme d'identification] 	[indiquer le montant]

	<ul style="list-style-type: none"> • Nom du Maître d'ouvrage : <i>[indiquer le nom complet]</i> • Adresse du Maître d'ouvrage : <i>[indiquer numéro, rue, ville, pays]</i> • Motifs de non-exécution : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]</i> 	
--	---	--

2. Litiges en instance

Litiges en instance				
<input type="checkbox"/> Pas de litige en instance, conformément au CEQ 2.2.2 de l'annexe II du CCAO, Critères de recevabilité (de qualification) et d'évaluation.				
<input type="checkbox"/> Litige(s) en instance, conformément au CEQ 2.2.2 de l'annexe II du CCAO, Critères de recevabilité (de qualification) et d'évaluation, tels qu'indiqués ci-dessous :				
Année du litige	Montant de la réclamation (monnaie)	Règlement en pourcentage du total des actifs	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle, monnaie, taux de change et équivalent \$US)
<i>[indiquer année]</i>	<i>[indiquer le montant]</i>	<i>[indiquer le pourcentage]</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du marché : <i>[insérer le nom complet et numéro du marché et toute autre forme d'identification]</i> • Nom du Maître d'ouvrage : <i>[indiquer le nom complet]</i> • Adresse du Maître d'ouvrage : 	<i>[indiquer le montant]</i>

			<p>[indiquer numéro, rue, ville, pays]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objet du litige : [indiquer les principaux points en litige] • Statut du litige : [indiquer si le litige est traité par conciliation, arbitrage ou par le pouvoir judiciaire] 	
--	--	--	---	--

3. Antécédents de litiges

Antécédents de litiges		
<input type="checkbox"/> Pas de sentences arbitrales/judiciaires rendues contre le Soumissionnaire depuis le 1 ^{er} janvier 2010, conformément au CEQ 2.2.3 de l'annexe II du CCAO, Critères de recevabilité (de qualification) et d'évaluation;		
<input type="checkbox"/> Sentences arbitrales/judiciaires rendues contre le Soumissionnaire depuis le 1 ^{er} janvier 2010, conformément au CEQ 2.2.1 de l'annexe II du CCAO, Critères de recevabilité (de qualification) et d'évaluation telles qu'indiquées ci-dessous :		
Année de la sentence	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle, monnaie, taux de change et équivalent \$US)
[indiquer l'année]	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du marché : [insérer le nom complet et numéro du marché et toute autre forme d'identification] • Nom du Maître d'ouvrage : [indiquer le nom complet] • Adresse du Maître d'ouvrage : [indiquer numéro, rue, ville, pays] • Objet du litige : [indiquer les principaux points en litige] • Partie à l'origine du litige : [indiquer « Maître d'ouvrage » ou « Entrepreneur »] • Statut du litige : [indiquer si le litige est traité par conciliation, arbitrage ou par le pouvoir judiciaire] 	[indiquer le montant]

Formulaire FIN-1 Situation financière

[Le tableau ci-dessous doit être rempli pour le Soumissionnaire et pour chaque membre d'un Groupement.]

Date : [indiquer les jour, mois, année]

Nom légal du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

Nom légal de la Partie au Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

AO n° 2014 E 4028

Page: [indiquer le numéro de la page] de [indiquer le nombre total de] pages

1. Données financières

Données financières en (monnaie)	Données pour les 5 dernières années (montant, monnaie, taux de change, équivalent \$US)				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Etats financiers (information du bilan)					
Total actif (TA)					
Total passif (TP)					
Actif net (AN)					
Actif courant (AC)					

Passif courant (PC)					
Information du compte de résultat					
Total des produits (TP)					
Bénéfices avant impôts (BAI)					
Bénéfices après impôts (BapI)					

2. Documents financiers

Le Soumissionnaire et les Parties au Soumissionnaire doivent fournir des copies des états financiers pour 5 ans, conformément au CEQ 2.3.1 de l'annexe II du CCAO, Critères de recevabilité (de qualification) et d'évaluation. Les états financiers doivent :

- (a) refléter la situation financière du Soumissionnaire ou dans le cas de Groupement, de chacun de ses membres, et non celle d'une entité affiliée (telle que la maison mère ou une autre société d'un même groupe) ;
- (b) être indépendamment audités ou certifiés, conformément avec la législation locale ;
- (c) être complets et inclure toutes les notes jointes ;
- (d) correspondre à des périodes comptables déjà terminées et auditées.

Ci-joint les copies des états financiers¹ satisfaisant aux critères pour 5 ans comme spécifié ci-dessus.

¹ Si les états financiers les plus récents datent de moins d'un an par rapport à la date limite de remise des offres, ceci devra être justifié.

Formulaire FIN-2

Chiffre d'affaires annuel moyen

[Le tableau ci-dessous doit être rempli pour le Soumissionnaire et pour chaque membre d'un Groupement]

Date : [indiquer les jour, mois, année]

Nom légal du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

Nom légal de la Partie au Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

AO n°2014 E 4028

Page: [insérer le numéro de la page] de

[insérer le nombre total de] pages

Chiffre d'affaires annuel			
Année	Montant et monnaie	Taux de change	Equivalent \$US
2009	[indiquer le montant et la monnaie]	[indiquer le taux de change appliqué]	[insérer le montant équivalent en \$US]
2010			
2011			
2012			
2013			
Chiffre d'affaires annuel moyen *			

* Somme des équivalents \$US pour toutes les années divisée par le nombre total d'années, conformément au CEQ 2.3.2 de l'annexe II du CCAO, Critères de recevabilité (de qualification) et d'évaluation.

Formulaire FIR-1 Capacités financières

[Le tableau ci-dessous doit être rempli pour le Soumissionnaire et pour chaque membre d'un Groupement.]

Date : [indiquer les jour, mois, année]

Nom légal du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

Nom légal de la Partie au Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

AO n° 2014 E 4028

Page: [insérer le numéro de la page] de [insérer le nombre total de] pages

[Indiquer les sources de financement proposées, telles que des avoirs liquides, des actifs non grevés ou des lignes de crédit, et autres moyens financiers, net des engagements financiers en cours, disponibles pour assurer le flux de trésorerie total du(des) marché(s) en question, spécifié au CEQ 2.3.3 de l'annexe II du CCAO, Critères de recevabilité (de qualification) et d'évaluation.]

Capacités financières		
n°	Source de financement	Montant (équivalent \$US)
1		
2		
3		

Formulaire FIR-2

Engagements actuels

[Le tableau ci-dessous doit être rempli pour le Soumissionnaire et pour chaque membre d'un Groupement.]

Date : [indiquer les jour, mois, année]
Nom légal du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]
Nom légal de la Partie au Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]
AO n° 2014 E 4028
Page: [insérer le numéro de la page] de [insérer le nombre total de] pages

[Les Soumissionnaires, ainsi que chaque membre d'un Groupement fourniront des renseignements sur leurs engagements actuels en matière de marchés déjà attribués ou pour lesquels ils ont reçu une lettre d'intention ou d'acceptation, ou encore ceux qui sont pratiquement achevés mais dont la réception provisoire n'a pas encore été prononcée, conformément au CEQ 2.3.3 de l'annexe II du CCAO, Critères de recevabilité (de qualification) et d'évaluation.]

Engagements actuels en matière de marchés					
n°	Intitulé du marché	Adresse, tel., fax du maître d'ouvrage	Montant des travaux à achever [équivalent actuel \$US]	Date d'achèvement prévue	Montant moyen mensuel facturé au cours des 6 derniers mois (\$US/mois)
1					
2					
3					
4					
5					

Formulaire EXP-1 Expérience générale

(Expérience dans la réalisation des projets EPC clés en main de centrales de production d'électricité.)

[Le tableau ci-dessous doit être rempli pour le Soumissionnaire et pour chaque membre d'un Groupement.]

Date : [indiquer les jour, mois, année]

Nom légal du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

Nom légal de la Partie au Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

AO n°2014 E 4028

Page: [insérer le numéro de la page] de [insérer le nombre total de] pages

[Identifier les marchés démontrant des engagements continus durant les 5 dernières années, conformément au CEQ 2.4.1 de l'annexe II du CCAO, Critères de recevabilité (de qualification) et d'évaluation. Donner la liste des marchés en ordre chronologique, selon les dates de commencement.]

Expérience générale			
Année de départ	Année d'achèvement	Identification du marché	Rôle du Soumissionnaire
[indiquer l'année]	[indiquer l'année]	<ul style="list-style-type: none"> Nom du marché : [indiquer le nom complet] Brève description des travaux réalisés par le Soumissionnaire : [décrire brièvement les travaux réalisés] Montant du marché : [indiquer le montant, la monnaie, le taux de change et l'équivalent en \$US] Nom du Maître d'ouvrage : [indiquer le nom complet] Adresse : [indiquer numéro, rue, ville, pays] 	<p>[insérer «Entrepreneur principal (entité unique ou membre de Groupement) », « Sous-traitant » ou « Entrepreneur gestionnaire de projet »]</p>

Formulaire EXP-2 (a) Expérience spécifique

[Le tableau ci-dessous doit être rempli pour les marchés réalisés par le Soumissionnaire et par chaque membre d'un Groupement.]

Date : [indiquer les jour, mois, année]

Nom légal du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

Nom légal de la Partie au Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

AO n°2014 E 4028

Page: [indiquer le numéro de la page] de [indiquer le nombre total de] pages

[Utiliser un (1) formulaire par marché, conformément au CEQ 2.4.2 (a) de l'annexe II du CCAO, Critères de recevabilité (de qualification) et d'évaluation .]

Numéro du marché similaire : [indiquer le numéro] de [indiquer le nombre de marchés similaires requis]	Information	
Identification du marché	[indiquer le nom du marché et le numéro de référence, le cas échéant]	
Date d'attribution	[indiquer jour, mois, année, ex: 15 juin 2015]	
Date d'achèvement	[indiquer jour, mois, année, ex: 3 octobre 2017]	
Rôle dans le marché [cocher la case correspondante]	Entrepreneur principal	
	Entité unique <input type="checkbox"/>	Membre de Groupement <input type="checkbox"/>

Numéro du marché similaire : <i>[indiquer le numéro] de [indiquer le nombre de marchés similaires requis]</i>	Information		
Montant total du marché	<i>[indiquer le montant total du marché et la(les) monnaie(s)]</i>		<i>[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent \$US]</i>
Si membre d'un Groupement, préciser la participation au montant total du marché	<i>[indiquer pourcentage]</i>	<i>[indiquer montant et monnaie(s)]</i>	<i>[indiquer le taux de change et le montant en équivalent \$US]</i>
Nom du Maître d'ouvrage : Adresse : Numéro de téléphone/fax : Adresse électronique :	<i>[indiquer le nom complet]</i> <i>[indiquer les numéro, rue, ville, pays]</i> <i>[indiquer les numéros de téléphone et fax, y compris les codes ville/pays]</i> <i>[indiquer l'adresse e-mail, le cas échéant]</i>		
Description de la similarité, conformément au CEQ 2.4.2 (a) de l'annexe II du CCAO			
1. Taille physique des travaux requis	<i>[indiquer la taille des travaux]</i>		
2. Complexité	<i>[donner une description de la complexité]</i>		
3. Méthodes/technologies	<i>[indiquer les aspects spécifiques des méthodes/technologies employées pour le marché]</i>		
4. Autres caractéristiques			

Formulaire EXP-2 (b) Expérience spécifique dans les activités principales

[Le tableau ci-dessous doit être rempli pour les marchés réalisés par le Soumissionnaire et par chaque membre d'un Groupement.]

Date : [indiquer les jour, mois, année]

Nom légal du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

Nom légal de la Partie au Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

AO n° 2014 E 4028

Page: [indiquer le numéro de la page] de [indiquer le nombre total de] pages

[Utiliser un (1) formulaire par marché, conformément au CEQ 2.4.2 (b) de l'annexe II du CCAO, Critères de recevabilité (de qualification) et d'évaluation.]

1. Activité principale n° 1 : Etudes de conception et de réalisation

Quantité totale de l'activité pour le marché :

1.1.

couvrir toutes les composantes à réaliser dans le projet.

Conception : Les études nécessaires pour

1.2.

- Les plans d'exécution nécessaire aux travaux de montage et d'installation des équipements électromécaniques de la centrale.
- Les plans d'exécution relatifs aux ouvrages de génie civil.

Réalisation :

Marché incluant des activités principales similaires				
Objet	Information			
Identification du marché	[indiquer le nom du marché et le numéro, le cas échéant]			
Date d'attribution	[indiquer les jour, mois, année, ex: 15 juin 2015]			
Date d'achèvement	[indiquer les jour, mois, année, ex: 3 octobre 2017]			
Rôle dans le marché [cocher la case correspondante]	Entrepreneur principal		Entrepreneur gestionnaire de projet <input type="checkbox"/>	Sous- traitant <input type="checkbox"/>
	Entité unique <input type="checkbox"/>	Membre de Groupement <input type="checkbox"/>		
Montant total du marché	[indiquer le montant total du marché et la(les) monnaie(s)]		[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent \$US]	
Quantité (volume, nombre ou taux de production, le cas échéant) réalisée pour le marché annuellement ou pour année partielle [indiquer la part de participation en précisant la quantité effectivement réalisée de l'activité principale achevée avec succès dans le rôle rempli]	Quantité totale dans le marché (i)	Pourcentage de participation (ii)	Quantité effectivement réalisée (i) x (ii)	
	Année 1			
	Année 2			
	Année 3			
	Année 4			

Marché incluant des activités principales similaires			
Objet	Information		
Année 5			
Nom du Maître d'ouvrage :	[indiquer le nom complet]		
Adresse :	[indiquer les numéros, rue, ville, pays]		
Numéro de téléphone/télécopie :	[indiquer les numéros de téléphone et fax, y compris les codes ville/pays]		
Adresse électronique :	[indiquer l'adresse e-mail, le cas échéant]		

2. Activité principale n° 2 : Fabrication et fourniture des équipements électromécaniques

Quantité totale de l'activité pour le marché :

- Fabrication et fourniture de : chaudière de récupération, turbine à gaz, turbine à vapeur, alternateurs, condenseur et transformateurs principaux d'évacuation d'énergie
- Fabrication et fourniture des équipements des auxiliaires de la centrale.

Marché incluant des activités principales similaires			
Objet	Information		
Identification du marché	[indiquer le nom du marché et le numéro, le cas échéant]		
Date d'attribution	[indiquer les jour, mois, année, ex: 15 juin 2015]		
Date d'achèvement	[indiquer les jour, mois, année, ex: 3 octobre 2017]		
Rôle dans le marché	Entrepreneur principal	Entrepreneur	Sous-

Marché incluant des activités principales similaires				
Objet	Information			
[cocher la case correspondante]	Entité unique <input type="checkbox"/>	Membre de Groupement <input type="checkbox"/>	gestionnaire de projet <input type="checkbox"/>	traitant <input type="checkbox"/>
Montant total du marché	[indiquer le montant total du marché et la(les) monnaie(s)]		[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent \$US]	
Quantité (volume, nombre ou taux de production, le cas échéant) réalisée pour le marché annuellement ou pour année partielle [indiquer la part de participation en précisant la quantité effectivement réalisée de l'activité principale achevée avec succès dans le rôle rempli]	Quantité totale dans le marché (i)	Pourcentage de participation (ii)	Quantité effectivement réalisée (i) x (ii)	
Année 1				
Année 2				
Année 3				
Année 4				
Année 5				
Nom du Maître d'ouvrage :	[indiquer le nom complet]			

Marché incluant des activités principales similaires	
Objet	Information
Adresse :	[indiquer les numéro, rue, ville, pays]
Numéro de téléphone/télocopie :	[indiquer les numéros de téléphone et fax, y compris les codes ville/pays]
Adresse électronique :	[indiquer l'adresse e-mail, le cas échéant]

3. Activité principale n° 3 : Réalisation des travaux de génie civil

Quantité totale de l'activité pour le marché :

Tous les travaux de fondation, de superstructure et de finition nécessaires à la réalisation de la centrale.

Marché incluant des activités principales similaires				
Objet	Information			
Identification du marché	[indiquer le nom du marché et le numéro, le cas échéant]			
Date d'attribution	[indiquer les jour, mois, année, ex: 15 juin 2015]			
Date d'achèvement	[indiquer les jour, mois, année, ex: 3 octobre 2017]			
Rôle dans le marché [cocher la case correspondante]	Entrepreneur principal		Entrepreneur gestionnaire de projet	Sous- traitant
	Entité unique <input type="checkbox"/>	Membre de Groupement <input type="checkbox"/>		
Montant total du marché	[indiquer le montant total du marché et la(les) monnaie(s)]		[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent \$US]	

Marché incluant des activités principales similaires			
Objet	Information		
Quantité (volume, nombre ou taux de production, le cas échéant) réalisée pour le marché annuellement ou pour année partielle <i>[indiquer la part de participation en précisant la quantité effectivement réalisée de l'activité principale achevée avec succès dans le rôle rempli]</i>	Quantité totale dans le marché (i)	Pourcentage de participation (ii)	Quantité effectivement réalisée (i) x (ii)
Année 1			
Année 2			
Année 3			
Année 4			
Année 5			
Nom du Maître d'ouvrage :	<i>[indiquer le nom complet]</i>		
Adresse :	<i>[indiquer les numéro, rue, ville, pays]</i>		
Numéro de téléphone/télocopie :	<i>[indiquer les numéros de téléphone et fax, y compris les codes ville/pays]</i>		
Adresse électronique :	<i>[indiquer l'adresse e-mail, le cas échéant]</i>		

4. Activité principale n° 4 : Montage, essais et mise en service des équipements électromécaniques

Quantité totale de l'activité pour le marché :

A-AO-CCRC-CCAO	CENTRALE A CYCLE COMBINE BI- ARBRES A RADES-C	Appel d'Offres N° 2014E 4028
----------------	---	------------------------------

- Montage, essais et mise en service de : chaudière de récupération, turbine à gaz, turbine à vapeur, alternateurs, condenseur et transformateurs principaux d'évacuation d'énergie
- Montage, essais et mise en service des auxiliaires de la centrale.

Marché incluant des activités principales similaires				
Objet	Information			
Identification du marché	<i>[indiquer le nom du marché et le numéro, le cas échéant]</i>			
Date d'attribution	<i>[indiquer les jour, mois, année, ex: 15 juin 2015]</i>			
Date d'achèvement	<i>[indiquer les jour, mois, année, ex: 3 octobre 2017]</i>			
Rôle dans le marché <i>[cocher la case correspondante]</i>	Entrepreneur principal		Entrepreneur gestionnaire de projet	Sous-traitant
	Entité unique <input type="checkbox"/>	Membre de Groupement <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Montant total du marché	<i>[indiquer le montant total du marché et la(les) monnaie(s)]</i>		<i>[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent \$US]</i>	
Quantité (volume, nombre ou taux de production, le cas échéant) réalisée pour le marché annuellement ou pour année partielle <i>[indiquer la part de participation effectivement réalisée de l'activité principale achevée avec succès dans le rôle rempli]</i>	Quantité totale dans le marché (i)	Pourcentage de participation (ii)	Quantité effectivement réalisée (i) x (ii)	
Année 1				
Année 2				

Marché incluant des activités principales similaires

Objet	Information		
Année 3			
Année 4			
Année 5			
Nom du Maître d'ouvrage :	<i>[indiquer le nom complet]</i>		
Adresse :	<i>[indiquer les numéros, rue, ville, pays]</i>		
Numéro de téléphone/télocopie :	<i>[indiquer les numéros de téléphone et fax, y compris les codes ville/pays]</i>		
Adresse électronique :	<i>[indiquer l'adresse e-mail, le cas échéant]</i>		

Personnel Formulaire PER-1 Personnel proposé

Date : [indiquer le jour, mois, année]

Nom légal du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

AO n° 2014 E 4028

Page: [indiquer le numéro de la page] de [indiquer le nombre total de] pages

[Le Soumissionnaire doit fournir le nom de personnes ayant les qualifications requises, spécifiées à l'annexe CEQ 1.1.1 de l'annexe II du CCAO, Critères de recevabilité (qualification) et d'évaluation.]

1.	Chef de projet
	Nom
2.	Directeur de montage (pour la réalisation sur site)
	Nom
3.	Responsable sûreté-santé -environnement
	Nom
4.	Superviseurs réalisation génie civil
	Nom
5.	Superviseurs montage mécanique
	Nom

6.	Superviseurs montage électriques
	Nom
7.	Superviseurs montage contrôle commande
	Nom
8.	Responsables des essais et de mise en service
	Nom

Formulaire PER-2

Curriculum vitae du personnel proposé

Date : [indiquer les jour, mois, année]

Nom légal du Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

Nom légal de la Partie au Soumissionnaire : [indiquer le nom complet]

AO n° 2014 E 4028

Page: [indiquer le numéro de la page] de [indiquer le nombre total de] pages

[Le Soumissionnaire doit fournir ci-dessous des renseignements sur l'expérience du personnel désigné au Formulaire PER-1.]

Nom du Soumissionnaire							
Poste							
Renseignements personnels	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; padding: 5px;">Nom</td> <td style="padding: 5px;">Date de naissance</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;">Qualifications professionnelles</td> </tr> </table>	Nom	Date de naissance	Qualifications professionnelles			
	Nom	Date de naissance					
Qualifications professionnelles							
Employeur actuel	Nom de l'employeur						
	Adresse de l'employeur						
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; padding: 5px;">Téléphone</td> <td style="padding: 5px;">Contact (responsable/chargé du personnel)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Télocopie</td> <td style="padding: 5px;">E-mail</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Emploi tenu</td> <td style="padding: 5px;">Nombre d'années avec le présent employeur</td> </tr> </table>	Téléphone	Contact (responsable/chargé du personnel)	Télocopie	E-mail	Emploi tenu	Nombre d'années avec le présent employeur
	Téléphone	Contact (responsable/chargé du personnel)					
	Télocopie	E-mail					
Emploi tenu	Nombre d'années avec le présent employeur						

[Résumer l'expérience professionnelle des vingt (20) dernières années en ordre chronologique inversé. Indiquer l'expérience technique et d'encadrements pertinents pour le projet.]

De	À	Société / projet / poste / expérience technique et d'encadrement pertinente

ANNEXE III : VALEURS GARANTIES DES PARAMETRES TECHNIQUES
(pour le cycle simple et le cycle combiné)

Nom du Soumissionnaire :
 Modèle de la Turbine à Gaz proposée :
 Modèle de la Turbine à vapeur proposée :
 Modèle du Cycle combiné proposé :

	Désignation	Unité	Valeurs
Puissance Max. Continue nette totale du C.S pour un fonctionnement au gaz (***)	PCTcs	Kw	
Consommation Spécifique nette du C.S à 100% de sa charge nominale en kcal/kWh pour un fonctionnement au gaz (***)	C _{100%cs}	Kcal/KWh	
Consommation Spécifique nette du C.S à 75% de sa charge nominale en kcal/kWh pour un fonctionnement au gaz (***)	C _{75%cs}	Kcal/KWh	
Consommation Spécifique nette du C.S à 60% de sa charge nominale en kcal/kWh pour un fonctionnement au gaz (***)	C _{60%cs}	Kcal/KWh	
Puissance Max. Continue nette totale du C.C pour un fonctionnement au gaz (***)	PCTcc	Kw	
Consommation Spécifique nette du C.C à 100% de sa charge nominale en kcal/kWh pour un fonctionnement au gaz (***)	C _{100%cc}	Kcal/KWh	
Consommation Spécifique nette du C.C à 75% de sa charge nominale en kcal/kWh pour un fonctionnement au gaz (***)	C _{75%cc}	Kcal/KWh	
Consommation Spécifique nette du C.C à 60% de sa charge nominale en kcal/kWh pour un fonctionnement au gaz (***)	C _{60%cc}	Kcal/KWh	
Equival. Heure Gaz Base	HME1	HE	
Equival. Heure Gaz Pointe	HME2	HE	
Equival. Heure Gas-oil Base	HME3	HE	
Equival. Démarrage / Arrêts Normaux	NDE1	HE/DE	
Equival. Prise de charge rapide	NDE2	HE/DE	
Equival. Délestage de PCTBcc	NDE3	HE/DE	
Equival. Déclenchement de PCTBcc	NDE4	HE/DE	
Temps annuel de fonctionnement équivalent :	TAFE	HE*	
Indisponibilité Aléatoire Annuelle Garantie	IA	%	
Indisponibilité pour contrôle Endo./Boroscopiques TG	IP1	**	
Indisponibilité Pour Inspection Mineure TG	IP2	**	
Indisponibilité Pour Inspection Partielle TG	IP3	**	
Indisponibilité Pour Révision générale TG	IP4	**	
Indisponibilité Pour Inspection Mineure TV (1*)	IP5	**	
Indisponibilité Pour Révision générale TV (1*)	IP6	**	
Périodicité Contrôles Endo./Boroscopiques		HE	
Périodicité Inspection mineure TG		HE	
Périodicité Inspection Partielle TG		HE	
Périodicité Révision Générale TG		HE	
Périodicité Inspection mineure TV	(1**)	H	
Périodicité Révision Générale TV	(1**)	H	

- * : Le constructeur doit joindre à ce tableau le document standard pour le modèle de la turbine à gaz et de la turbine à vapeur proposées définissant les formules et la méthode de calcul du temps de fonctionnement équivalent et les intervalles d'inspection.
- ** : Unité en heures ou en jours.
- (1*) : Indiquer le type d'inspection ou de contrôle sur la turbine à vapeur
- (1**) : Indiquer la périodicité pour le type d'inspection ou de contrôle à effectuer sur la turbine à vapeur.
- (***) : Les valeurs garanties de puissance et de consommation spécifique seront données pour le gaz tel que défini dans le CPTP tome I chapitre I.A.
- NB : Le soumissionnaire doit accompagner ce tableau des bilans thermiques et de tout document justifiant les valeurs annoncées.**

Annexe IV Tableaux de *similarités techniques de la turbine à gaz proposée.*

Description	Turbine à gaz proposée	Numéro d'identification des turbines à gaz de référence		
		1	2	3
(1) Performance				
No. du modèle				
Type de cycle				
Nbre. d'arbre(s)				
Puissance fournie (MW)				
Rendement thermique (%)				
Débit d'air à l'entrée du compresseur (kg/s)				
Rapport de pression (-)				
Température d'entrée référentielle de la turbine conformément à l'ISO 3977-3 (°C)	Turbine HP			
	Turbine BP			
Température à la sortie de la turbine (°C)				
(2) Compresseur				
Type				
Vitesse de rotation (tr/min)				
Aube variable de guidage d'entrée	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Nbre. d'étages				
Nbre. d'étages d'ailettes de stator variables				
Matériau du rotor				
Matériaux des aubes fixes				
Matériaux des aubes rotatives				
(3) Brûleur « combustor »				
Type				
Nbre. de chambres de combustion mixte tubo-annulaire				
Nbre. d'assemblages de buses pour le type annulaire				
Matériau de chambres de combustion				
Matériau des éléments de transition				
(4) Turbine				
Type				
Vitesse de rotation (tr/min)				
Matériau du distributeur du premier étage	Turbine HP			
	Turbine BP			
Matériau de l'aube du premier étage	Turbine HP			
	Turbine BP			
Matériau du distributeur du deuxième étage				
Matériau de l'aube du deuxième étage				
Matériau du disque du rotor	Turbine HP			
	Turbine BP			
Type de méthode de refroidissement du distributeur du premier étage	Turbine HP			
	Turbine BP			

	BP				
Type de méthode de refroidissement de l'aube du premier étage	Turbine HP				
	Turbine BP				
Type de méthode de refroidissement du distributeur du deuxième étage					
Type de méthode de refroidissement de l'aube du deuxième étage					

NOTA : Toutes les valeurs des paramètres de performances dans le tableau ci-dessus seront fournies aux Conditions ISO et en position grande ouverte de l'ailette de guidage d'entrée du compresseur.